



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence de l'eau
Loire-Bretagne

RAPPORT d'activité 2021



CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 9 MARS 2022)

Présidente : Régine Engström, préfète de la Région Centre-Val de Loire

1^{er} Vice-Président : James Gandrieau

2^e Vice-Présidente : Catherine Schaepeilynck

Collectivités territoriales :

Philippe Albert, Lydie Bernard, Jean-François Bridet, Cécile Gallien, James Gandrieau, Françoise Grivotet, Betsabée Haas, Marguerite Lamour, Louis Michel, Frédy Poirier, Nathalie Rousset.

État et ses établissements publics :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire, délégué de bassin ou son représentant,
- la secrétaire générale pour les affaires régionales, de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, ou son représentant,
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur régional des finances publiques de Centre-Val de Loire et du département du Loiret, ou son représentant,
- le directeur régional de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités du Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice interrégionale de la mer Nord-Atlantique, ou son représentant,
- le directeur général de l'agence régionale de santé de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- le directeur général de Voies navigables de France, ou son représentant,
- le directeur général de l'Office français pour la biodiversité, ou son représentant.

Usagers non économiques :

Éliane Auberger, Régine Bruny, Gilles Deguet, Jean-Paul Doron, Gilbert Le Maignan.

Usagers économiques :

Jean-Paul Combemorel, Philippe Noyau, Sophie Raposo, Catherine Schaepeilynck, Mickaël Vallée.

Personnalité qualifiée :

Éric Taufflieb.

Les représentants du personnel :

Florence Barre, Rémy Marques.

Édité en mai 2022

par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Photo en couverture : Adobe Stock / Dmitrii Kiselev

ÉDITOp.3

2021, EN CHIFFRESp.4

2021, LES TEMPS FORTSp.6

LES INSTANCES DE BASSINp.8

LES AIDESp.10

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LES SOLUTIONS
FONDÉES SUR LA NATURE p.12

QUALITÉ ET RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :
redonner leurs fonctionnalités aux écosystèmes aquatiques..... p.14

PROTÉGER LES EAUX LITTORALES p.16

DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES :
des aides renforcées là où c'est nécessaire p.18

TERRITOIRES RURAUX : aides dédiées et taux majorés p.20

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES rebondissent face à la crise p.22

EXPÉRIMENTER AVEC LES AGRICULTEURS pour réduire leur impact p.24

GÉRER ET PARTAGER LA RESSOURCE,
changement climatique et Varenne agricole de l'eau p.26

SUR LES TERRITOIRES DES DÉLÉGATIONS p.28

LES REDEVANCESp.34

DES REDEVANCES POUR INCITER ET AIDER À RÉDUIRE
LES PRESSIONS SUR L'EAU..... p.35

PLANIFICATION & GOUVERNANCE LOCALEp.38

L'ÉLABORATION DU SDAGE ET DE SON PROGRAMME DE MESURES..... p.39

LA COOPÉRATION INTERNATIONALEp.42

POUR L'ACCÈS À L'EAU DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT p.43

LA SENSIBILISATIONp.46

CONSULTATION : DES PARTENAIRES MOBILISÉS sur les territoires p.47

LA CONNAISSANCEp.50

LA CONNAISSANCE DES MILIEUX AU SERVICE DE LA RESTAURATION
DU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET CHIMIQUE..... p.51

LES MOYENSp.54

RÉALISATION DU BUDGETp.56

L'AGENCE DE L'EAU - ORGANIGRAMMEp.57



Régine Engström

Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Présidente du conseil d'administration

« Engagés ensemble pour l'eau »

Cette année 2021, j'ai pu me rendre à la rencontre des acteurs de terrain qui œuvrent tous les jours pour l'eau et les milieux aquatiques sur le bassin Loire-Bretagne.

J'ai vu des réalisations parfois exceptionnelles, souvent encourageantes, mais j'ai aussi mesuré le chemin qui reste encore à parcourir et le nécessaire soutien aux acteurs et aux territoires. C'est en ce sens que le conseil d'administration a révisé le 11^e programme de l'agence les 7 octobre et 4 novembre 2021, en réaffirmant résolument les priorités de notre programme d'aides mais aussi en s'adaptant par une accentuation des actions en faveur du partage de la ressource. Cette révision coïncide avec l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des

eaux (Sdage) 2022-2027 qui entrera en vigueur en 2022 et qui dessinera les orientations nécessaires pour atteindre les objectifs européens d'une eau de qualité en quantité suffisante. Aides d'accompagnement et cadre d'ambition partagée : voici les deux leviers qui permettront à nos territoires si variés, riches de leurs populations, industries, collectivités et agriculteurs, d'accélérer les réalisations concrètes indispensables.

L'atteinte du bon état des eaux, priorité de l'État et de l'agence, résultera d'un savant équilibre entre l'eau disponible et ses usages dans le respect du fonctionnement des milieux naturels. Ce défi pour l'avenir de la vie, nous ne pourrons le réussir qu'ensemble : c'est le sens de notre engagement.



Martin Gutton

Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

« Un collectif de travail pleinement mobilisé pour le service public de l'eau et de l'environnement »

L'année 2021 aura vu perdurer les effets de la crise sanitaire du COVID-19 et les équipes de

l'agence de l'eau ont poursuivi leurs efforts de relance dans les domaines de l'eau et de la biodiversité. Dans la lancée du plan de reprise de 2020, l'agence a accompagné plus de 4700 projets sur le territoire au travers de son programme d'intervention et le plan gouvernemental France Relance. Cette action dynamique a permis d'atteindre, malgré la crise, les objectifs que nos instances et les tutelles avaient fixés il y a trois ans. Nos partenaires ont su maintenir leurs investissements pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Face à l'accélération des effets du dérèglement climatique, nos instances délibérantes (comité de bassin et conseil d'administration) ont travaillé à préparer l'avenir en faisant évoluer leurs documents de planification et de programmation.

Le comité de bassin, largement renouvelé et dorénavant paritaire, a su construire une vision ambitieuse pour le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027. Le conseil d'administration a, face aux attentes

des usagers de l'eau, adapté le 11^e programme d'intervention afin d'accentuer l'action pour « Protéger, Économiser et Partager » la ressource en eau des 13 millions d'habitants du bassin. Ce sont près de 45 % des crédits de l'agence qui sont aujourd'hui consacrés à adapter nos territoires aux effets du changement climatique.

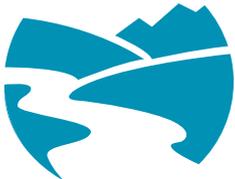
Un objectif partagé et des moyens financiers dédiés!

Grâce à une politique territoriale et contractuelle dynamique, des équipes présentes sur le terrain, aux côtés des services de l'État et des collectivités locales, l'agence de l'eau reste à l'écoute des acteurs : élus, associations, agriculteurs, industriels... qui œuvrent tous les jours pour l'eau.

Ce rapport d'activité met à l'honneur des actions exemplaires menées pour l'eau et les milieux aquatiques. Elles illustrent les politiques de notre établissement et son action locale. Elles peuvent et doivent inspirer de nouvelles envies d'agir pour l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

Je vous souhaite une excellente lecture et les services de l'agence de l'eau sont toujours disponibles pour vous informer sur nos actions !

2021, EN CHIFFRES

87 % 

DE LA SUPERFICIE DU TERRITOIRE
COUVERTE PAR DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

37

nouveaux
contrats
territoriaux
ou contrats renouvelés
ont été validés en 2021

6 309

ABONNÉS ACTIFS
fin 2021 à la lettre
électronique
l'actu de l'eau
en Loire-bretagne



S'inscrire : bit.ly/LettreElectro

2,33

MILLIARDS D'EUROS,

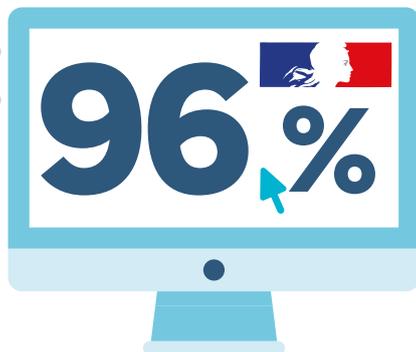
c'est la capacité
d'intervention du 11^e programme
de l'agence de l'eau
de 2019 à 2024.



Crédit : AELB-DIC

Un budget alloué au bon état
des eaux et à l'adaptation au
changement climatique, voté par
le comité de bassin Loire-Bretagne.

Bigbang.fr



DES
REDEVABLES
ONT CHOISI
LA TÉLÉ-
DÉCLARATION
EN 2021

 7 167 ABONNÉS
fin 2021 au
compte LinkedIn
@LoireBretagne

 4 236 ABONNÉS
fin 2021 au
compte twitter
@LoireBretagne



Bigbang.fr

1 055 km
de cours d'eau ont
été restaurés

et **77** OUVRAGES
AIDÉS POUR ÊTRE RENDUS
FRANCHISSABLES en 2021
(classés en liste 2 de l'article L.214-17
du code de l'environnement)



3 212 kg

de substances
prioritaires et
dangereuses
éliminées en 2021

40

retours d'expériences

valorisés sur les sites internet de l'agence
de l'eau Loire-Bretagne

Tous les retours d'expériences :
aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Le 5 février 2021, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a organisé la rencontre annuelle « Sensibiliser aux enjeux de l'eau en Loire-Bretagne » sous forme de webinaire. Elle a permis de préparer la consultation publique sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage, qui s'est tenu du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021.

+ DE 250

participants au premier
webinaire organisé sur la
sensibilisation aux enjeux de
l'eau.



98 %

DES PROCÉDURES
DE DEMANDES D'AIDE
SONT DÉMATÉRIALISÉES

demarches-simplifiees.fr

2021, LES TEMPS FORTS



Paiements pour services environnementaux (PSE)

En 2021, l'agence de l'eau a retenu 28 projets pour expérimenter la mise en œuvre de paiements pour services environnementaux. Issus de la mesure 24 du Plan national biodiversité, ces outils, développés par les 6 agences de l'eau, visent à reconnaître les efforts des agriculteurs lorsque leurs pratiques contribuent à préserver l'environnement. Un montant total de 28,7 millions d'euros leur est dédié sur le bassin Loire-Bretagne.



Crédit : AELB

450 communes investissent pour l'eau grâce à l'État (France Relance)

Le plan France Relance, doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau en 2021.

Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il abonde les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence pour la reprise des investissements pour l'eau. Davantage de projets en faveur de la transition écologique sont ainsi accompagnés.

42 millions d'euros aident les collectivités à investir pour l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales. Et 1,7 million d'euros sont consacrés à des travaux en faveur de la biodiversité et de la continuité écologique des cours d'eau. Les aides bénéficient à 450 communes (soit près de 6 % des communes du bassin) dont les deux-tiers sont situés en zone de revitalisation rurale.

<https://bit.ly/BilanFranceRelance>

Le comité de bassin contribue au Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique

Lors du comité de bassin Loire-Bretagne du 23 novembre 2021, ses membres sont invités à contribuer aux travaux du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique. C'est une première étape avant de construire un plan d'action par sous-bassins et de mettre à jour, avant fin 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne.



Crédit : MAA

Pour construire sa contribution au Varenne, le comité de bassin Loire-Bretagne s'appuie sur les actions déjà engagées, les changements déjà observés et à venir en Loire-Bretagne ainsi que sur les remontées des acteurs de terrain.

Eau et changement climatique, comment les territoires s'adaptent ?

C'est le thème de l'édition 2021 de Cycl'eau Vichy, un salon inter-régional dédié à la gestion de l'eau au cœur des bassins hydrographiques.

Face aux conflits d'usage de la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique, une journée pour échanger et partager les expériences de gestion équilibrée de l'eau sur les territoires. Proposée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et Cycl'eau, elle est organisée en partenariat avec Vichy Communauté, le département de l'Allier, Clermont Auvergne métropole, la Roannaise de l'eau, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), le Pôle Dream Eau & Milieux et le Graie.

Retrouvez les interventions sur le site de l'agence : <https://bit.ly/Cycleau2021>



22^e édition du carrefour des gestions locales de l'eau

Les 5 et 6 mai, comme chaque année, l'agence de l'eau Loire-Bretagne est partenaire du 22^e carrefour des gestions locales de l'eau, un carrefour entièrement digital.

L'agence organise 4 ateliers :

- relever le défi de l'eau et du climat : « 100 projets pour l'Afrique » ;
- la nature, une alliée et des solutions pour la gestion de l'eau ;
- consultation sur l'eau : construisons ensemble le plan de gestion pour les six années à venir ;
- protégeons et adaptions ensemble les espaces de transition.

Et une plénière de clôture :

« L'agence de l'eau Loire-Bretagne et les territoires, acteurs de la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ». Une occasion d'échanger et de partager sur les contrats de relance pour la transition écologique.

Les Trophées de l'eau Loire-Bretagne 2021



Crédit : AELB-DIC

Tous les deux ans, les Trophées de l'eau Loire-Bretagne récompensent des actions exemplaires pour apporter des solutions aux problèmes de l'eau : pollutions, gaspillages, rivières dégradées... L'objectif est de promouvoir les bonnes pratiques, et d'inspirer des projets similaires pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

En 2021, le jury souligne la richesse et la qualité des 32 candidatures reçues qui reflètent la diversité des actions soutenues par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Parmi elles, il distingue 7 lauréats.

Retrouvez les vidéos des trophées de l'eau sur nos pages :

<https://bit.ly/TropheesEau2021>

L'agence de l'eau adopte le 11^e programme d'intervention révisé

Faire face à l'urgence climatique

Dans un contexte de disponibilité en eau moindre, le 11^e programme révisé de l'agence maintient ses priorités face à l'urgence climatique : réduire la dépendance à l'eau des collectivités, agriculteurs, industriels...

Le programme révisé vise une gestion durable et économe de l'eau. Cela passe par des changements de process industriel, de pratiques agricoles ou encore la réutilisation des eaux usées.

Il vise également des opérations collectives, l'amélioration de la connaissance ou encore l'information et la sensibilisation pour mieux protéger, gérer et partager l'eau sur un territoire.

Télécharger le 11^e programme d'intervention révisé : <https://bit.ly/11P-revisé>



Crédit : AELB-DIC



Photo : AELB-DIC

Retrouvez l'intervention de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique

<https://bit.ly/CGLE-2021>



LES INSTANCES DE BASSIN

Photo : Adobe Stock - Bertrand Nicolas



Thierry Burlot

Président du comité de bassin Loire-Bretagne

Concilier, réconcilier les acteurs autour de l'eau

Finaliser notre stratégie et continuer à avancer vers le bon état est le premier chantier du nouveau comité de bassin installé en 2021.

Au cours de mon précédent mandat, le comité de bassin a pleinement appréhendé les conséquences du dérèglement climatique sur l'eau. Les enjeux sont considérables. Il faut maintenant aller plus loin car il aura des conséquences durables sur les politiques locales et sur la gestion des usages. Finaliser notre stratégie pour continuer à avancer vers le bon état des eaux du bassin Loire-Bretagne après 2022 est l'un des enjeux importants en 2021 et le premier grand chantier pour le nouveau comité de bassin que j'ai l'honneur de présider pour les trois prochaines années.

L'eau est un beau sujet mais qui peut être complexe et il est important de nous rassembler pour construire une politique publique pour le bassin Loire-Bretagne. Au sein du comité de bassin, tous les représentants peuvent exprimer leurs différences. C'est cette différence qui fait la richesse des débats. Il nous faudra travailler les uns avec les autres et non pas les uns contre les autres.

• Le comité de bassin

Parlement de l'eau, le comité de bassin est le lieu de la concertation et de la planification. Il est composé de 190 membres représentant de toutes les parties prenantes de la gestion de l'eau.

• Le conseil d'administration

Il anime la mise en œuvre du programme 2019-2024 et est composé de 35 membres : la présidente (préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne),

11 représentants de l'État, 11 représentants des collectivités, 5 représentants des usagers économiques, 5 représentants des usagers non-économiques, une personnalité qualifiée et un représentant du personnel de l'agence de l'eau.



Régine Bruny

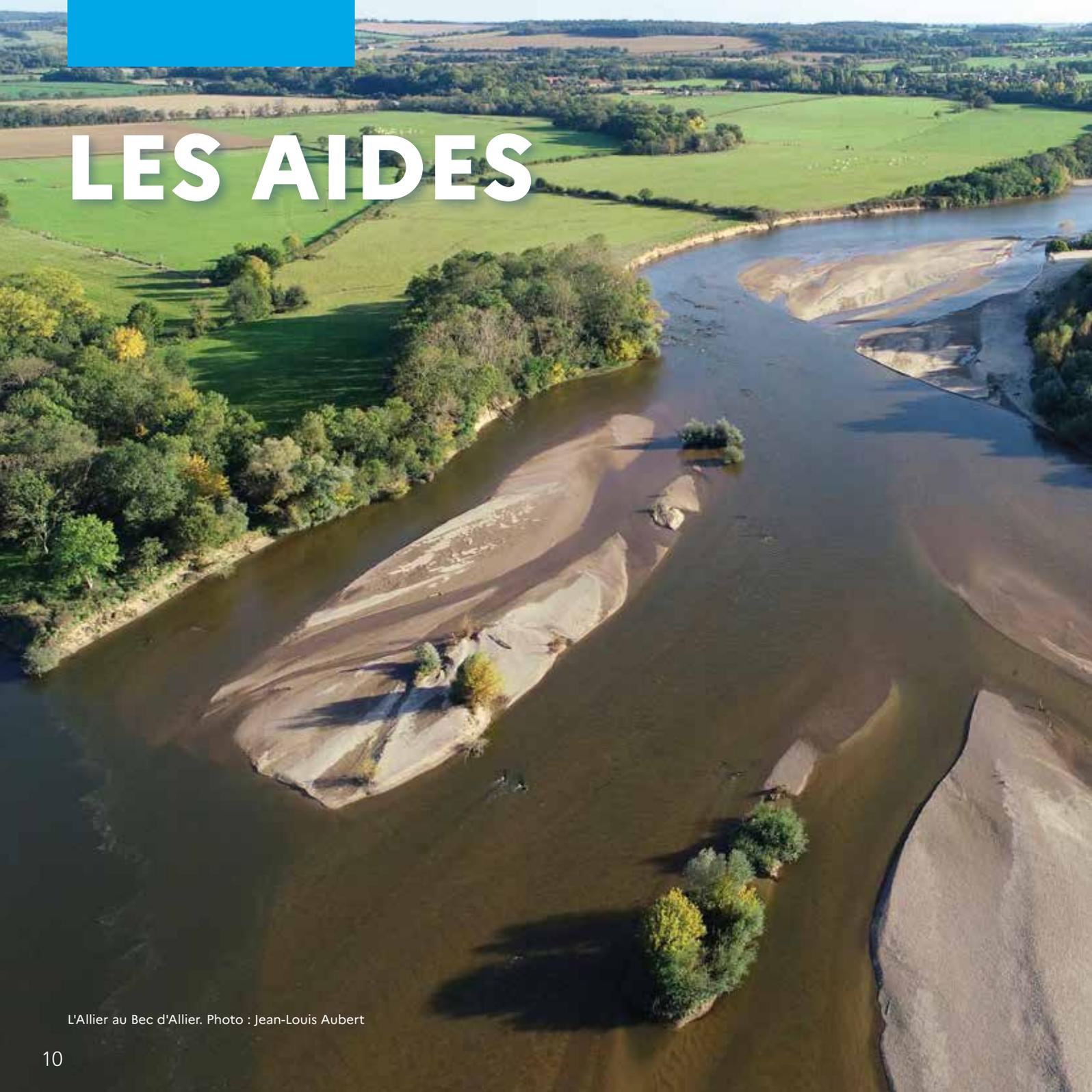
Présidente de la commission Évaluation de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La diversité des acteurs qui compose la commission Évaluation de la politique d'intervention en constitue la richesse. Être à l'écoute de ses membres, suivre la bonne progression du programme d'évaluation, respecter le cadre de la mission en s'appuyant sur les compétences des équipes de l'agence, telle est ma conception du rôle de présidente.

Évaluer pour adapter la politique d'intervention : en 2021, l'étude « Gestion quantitative sud du Marais poitevin » a vu sa conclusion avec l'évaluation de trois programmes d'actions en Sud Vendée.

Grâce à l'évaluation permanente de sa politique d'intervention, l'agence s'attache à renforcer l'efficacité de son accompagnement auprès des acteurs du bassin.

Tout savoir sur l'évaluation : <https://bit.ly/Pol-Evaluation>

An aerial photograph of a wide, brown river winding through a lush green landscape. The river has several large, light-colored sandbars and islands. The surrounding land is a mix of vibrant green fields and dense forests with trees showing some autumnal colors. The sky is clear and blue. In the top left corner, there is a solid blue rectangular shape.

LES AIDES

L'Allier au Bec d'Allier. Photo : Jean-Louis Aubert

LES GRANDES ORIENTATIONS et le bilan France Relance

Près de 340 millions d'euros d'aides engagées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour 4 720 projets pour l'eau et les milieux aquatiques en 2021.

L'année 2021, troisième année de mise en œuvre du 11^e programme, est marquée par une programmation excellente et ce, malgré le contexte sanitaire peu favorable. Le niveau d'engagement est quasiment à 100 %.

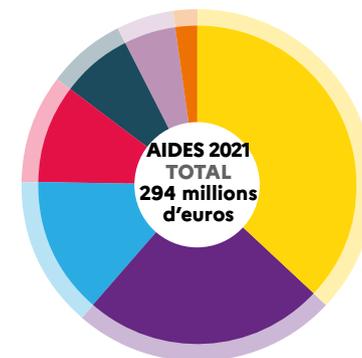
Ce résultat tient compte des 43,7 millions d'euros supplémentaires du plan France Relance délégués à l'agence de l'eau pour accompagner davantage de projets. L'agence de l'eau s'est fortement mobilisée pour que les 43,7 millions d'euros soient attribués sous forme d'appels à projets avant le 30 juin.

325 dossiers d'eau potable, d'assainissement, d'eau pluviale ou de continuité écologique, touchant 450 communes, ont été aidés. La relance de la commande publique s'est poursuivie en mobilisant les appels à projets du plan de reprise de l'agence de l'eau décidé par le dernier conseil d'administration en 2020.

L'année 2021, c'est aussi une révision du 11^e programme à mi-parcours adoptée le 7 octobre par les instances de bassin. Elle prend en compte les inflexions jugées nécessaires après 3 ans de mise en œuvre.



RÉPARTITION DES AIDES SUR L'ANNÉE 2021



- 108,8 millions d'euros**
Pollution domestique (assainissement)
- 72 millions d'euros**
Milieux aquatiques
- 40,9 millions d'euros**
Pollutions diffuses - protection des captages d'eau
- 29,3 millions d'euros**
Gestion quantitative de la ressource - Économies d'eau
- 6,29 millions d'euros**
Eau potable (unité de production d'eau potable, solidarité rurale)
- 21,4 millions d'euros**
Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement) & animation et gestion locale
- 15,3 millions d'euros**
Pollution industrielle

POINT DE VUE

Photo : Martin Gutton



Bernadette Doret

Directrice des politiques d'intervention

La révision du 11^e programme à mi-parcours renforce les actions sur la gestion des prélèvements dans un contexte de dérèglement climatique qui s'aggrave.

« L'année 2021 est marquée par la révision du 11^e programme d'intervention (2019-2024) qui a fortement mobilisé les équipes de l'agence et les

membres de la commission Programme. Cette révision intervient à mi-parcours pour tenir compte des réussites et des échecs des premières années de mise en œuvre. Elle permet de renforcer l'action pour mieux gérer les prélèvements face au dérèglement climatique qui s'accroît. Les besoins pour satisfaire les usages entraînent un déséquilibre qui affecte le fonctionnement des milieux aquatiques. C'est une des principales causes de la dégradation de nos rivières. L'objectif est de rétablir l'équilibre entre l'eau disponible et les besoins de la population, des activités économiques, mais également les besoins des milieux naturels. »

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE avec des solutions fondées sur la nature

Afin de rendre moins vulnérables les milieux aquatiques face au changement climatique, les solutions fondées sur la nature sont des actions « sans regrets » à déployer en priorité parmi le panel de solutions mobilisables.

Le dérèglement climatique est de plus en plus prégnant et les épisodes climatiques récents ont fait prendre conscience aux acteurs des territoires de la nécessité de s'emparer pleinement du sujet. Ainsi, en 2021, ce sont près de 150 millions d'euros d'aides, 45 % des aides totales de l'agence, qui visent des actions en faveur du changement climatique.

En 2021 avec la révision de son 11^e programme d'intervention, l'agence de l'eau réaffirme et renforce son intervention auprès des territoires pour les accompagner face au changement climatique, enjeu transversal majeur. L'objectif est de leur proposer un panel de solutions pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la directive-cadre sur l'eau (DCE) en termes de bon état des eaux (une eau en qualité et quantité suffisante).

Au préalable et en complément des actions visant directement la gestion des prélèvements en eau, il est nécessaire de renforcer la résilience des milieux naturels. Les solutions fondées sur la nature visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes sont à déployer en tant qu'actions « sans regrets ».

Elles favorisent le ralentissement des écoulements, l'augmentation des temps de transfert de l'amont vers l'aval, l'infiltration et la rétention de l'eau. Ces actions concernent :

- l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques par l'effacement de plans d'eau, la restauration des zones humides ou de la morphologie des cours d'eau...;
- le déploiement des pratiques agro-écologiques favorables à une meilleure valorisation de l'eau (prairies, couverture des sols, agroforesterie, installation de dispositifs tampons...);
- la gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme via les techniques « vertes » (végétalisation, désimperméabilisation...).

Ces actions contribuent également à l'épuration des eaux et sont propices à une plus grande biodiversité. Leur mise en œuvre à l'échelle d'un bassin versant repose sur l'association de l'ensemble des acteurs pour assurer une gouvernance transversale et élaborer une véritable stratégie territoriale.

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique

L'actualité climatique récente, tant sur le plan international que sur le plan national, montre un accroissement des événements extrêmes (inondation, sécheresse, canicule...); ils impactent fortement le cycle de l'eau. Cette accélération impose à l'agence de l'eau Loire-Bretagne de renforcer son action en matière d'adaptation au changement climatique.

En 2021, c'est le cas, par exemple, à travers l'accompagnement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne du projet d'économie d'eau en industrie pour le fabricant Vif Argent à Saint-Gilles-Croix-de-Vie en Vendée. Vif Argent, fabricant de plats cuisinés à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, a décidé de recycler les eaux de refroidissement de ses 15 autoclaves qui, jusque-là fonctionnaient en circuit ouvert. Une réduction des consommations d'eau à hauteur de 120 000 m³/an sur un total de 253 000 m³/an, soit 50 %. Cette économie d'eau est donc déjà substantielle en elle-même, mais elle est d'autant plus intéressante qu'elle est réalisée dans la zone côtière vendéenne structurellement déficitaire (à l'embouchure de la Vie depuis la retenue d'Aprémont jusqu'à l'estuaire).

Le coût des travaux représente 858 000 euros et la participation de l'agence est une subvention de 40 % (343 200 euros), accordée dans le cadre de l'appel à projets pour les activités économiques.

Un projet innovant et transversal

Des forêts, un territoire agricole spécialisé dans les semences et 1280 km de cours d'eau, le bassin versant de l'Authion, un affluent de la Loire, c'est près de 1500 km² avec des chantiers en cours pour faire face au dérèglement climatique.

Le bassin versant de l'Authion (Maine-et-Loire) a été fortement impacté autrefois par les travaux d'hydraulique agricole qui ont rectifié et approfondi plus de 90 % du linéaire de cours d'eau, altérant ainsi leur fonctionnement et limitant leur débordement. Aujourd'hui, près de 85 % des cours d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état du fait de pollutions diffuses et d'un déficit hydrologique. Le Lathan (68 km), affluent de l'Authion, a lui aussi subi de nombreux aménagements : recalibrage, rectification, surcreusement, élargissement et aménagement d'ouvrages hydrauliques. Il est classé en zone de déficit quantitatif.

Chiffres

45 %
du programme
consacré au
changement
climatique.

89 millions
d'euros d'aides
accordées par
l'agence de l'eau
au bénéfice des
solutions fondées
sur la nature.

POINT DE VUE

Photo : Une image à part



Ralph Clarke

Coordinateur Pôle Milieux Aquatiques & technicien rivières (Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents)

« Pour restaurer les fonctionnalités du Lathan, 140 000 euros ont été dépensés dont 80 % financés par l'agence de l'eau. Le projet a consisté sur 1,8 km en la reprise du lit mineur par écrasement des berges et création de banquettes végétalisées, création de berges en pente douce, restauration de la continuité écologique et rehausse du fond du

lit. Aujourd'hui, de nombreuses petites zones humides sont présentes et la nature a repris sa place permettant de s'adapter au changement climatique. L'originalité de ce projet réside dans la restauration de la morphologie du cours d'eau couplée à un objectif de recharge des nappes. »

Fabienne Kervarec

Sociologue, consultante indépendante

Le partage de la connaissance, un rôle important face aux défis climatiques

« Le partage des connaissances ainsi que le croisement des visions que permet la concertation sont fondamentaux. Ils concourent à impulser une dynamique et des démarches répondant aux enjeux du territoire. Dans le contexte du changement climatique plus particulièrement, les acteurs doivent faire face à davantage d'incertitude (des aléas, des prévisions plus difficiles...). La concertation favorise le partage et la circulation de la connaissance entre les acteurs de même que la construction d'un socle commun de savoirs ; elle développe également des habitudes de travail en collectif. De ce fait, elle contribue à améliorer la réactivité et la coordination des acteurs, ce qui constitue un atout précieux pour affronter l'incertitude. »

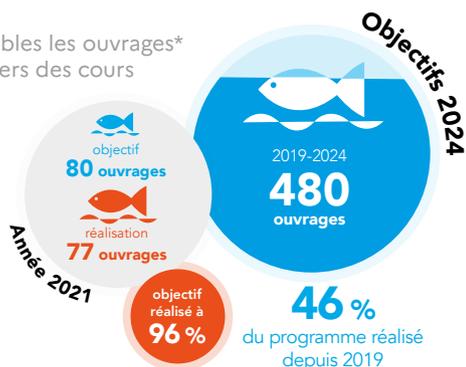


Photo : Fabienne Kervarec

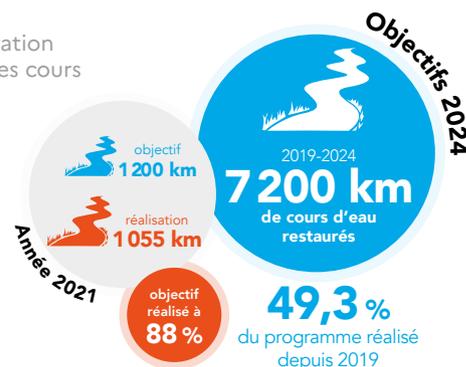
POINT DE VUE

REDONNER LEURS FONCTIONNALITÉS aux écosystèmes aquatiques

Rendre franchissables les ouvrages*
construits en travers des cours
d'eau.



Engager la restauration
morphologique des cours
d'eau.



* ouvrages prioritaires sur les cours d'eau recensés dans la liste 2-article L.214-17 code de l'environnement

Restaurer la nature pour bénéficier de services durables

La politique d'aides de l'agence se poursuit en faveur de la restauration durable des cours d'eau et des zones humides et s'inscrit dans les solutions dites fondées sur la nature. Elle contribue à l'adaptation face au changement climatique, tout en assurant le bien-être des habitants du territoire et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

Les travaux sont définis et réalisés par les acteurs locaux. L'année 2021 est marquée par un afflux de demandes d'aides pour la suppression de petits plans d'eau artificiels sur cours d'eau, sans usage et en état dégradé. Leurs propriétaires souhaitent ainsi redonner vie à des prairies humides ou à des zones de sources en tête de bassin versant.

Ces démarches s'accompagnent d'une sensibilisation des élus et du grand public à la lutte contre l'artificialisation des sols et la dégradation des zones humides. Les besoins en eau des milieux aquatiques sont aussi pris en compte dans la gestion concertée des ressources en eau à l'échelle d'un bassin versant.

L'Anse de Moidrey, un îlot de biodiversité aux portes du Mont Saint-Michel

Ancien méandre de l'estuaire du Couesnon, l'Anse de Moidrey à la frontière entre la Manche et l'Ille-et-Vilaine, bénéficie des opérations de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel. Le conservatoire des espaces naturels Normandie et le syndicat mixte Baie du Mont Saint-Michel s'associent pour restaurer des zones humides, augmenter le stockage d'eau et améliorer son potentiel de biodiversité.

Réinstaurer le pâturage pour entretenir durablement les sites

Entre 2019 et 2020, dans le cadre de l'appel à initiatives « Biodiversité » de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, des travaux de gestion et de restauration sont entrepris. Il s'agit de développer le potentiel d'accueil en biodiversité du site en poursuivant les travaux initiés avant 2015.

Pour pérenniser ces milieux et notamment maintenir des habitats ouverts, le site s'ouvre à l'activité agricole avec en particulier une opération de fauche annuelle de la prairie. En complément, le pâturage, historiquement présent, est réinstauré depuis 2021 sur une grande partie du site, avec des bovins et des chevaux. Ces modalités d'entretien durable des prairies participent également à la réappropriation du site par les riverains.

En savoir plus : <https://bit.ly/AnseMoidrey>



Sylvain Vigant

Chargé de mission environnement, Fédération départementale des chasseurs de la Loire

La fédération départementale des chasseurs de la Loire, en lien avec des éleveurs, engage des travaux pour restaurer un réseau de mares bocagères sur plusieurs communes du département de la Loire.

« Curage, clôtures, bacs à débordement pour abreuver le bétail : en deux ans, à Bully, cent quarante mares ont été restaurées.

Le fait d'avoir restauré la mare redonne de l'autonomie en eau à la parcelle pour le bétail et aussi pour l'aspect biodiversité, la faune sauvage. On va retrouver à nouveau un lieu de reproduction de nombreuses espèces : crapauds, grenouilles, libellules et une zone d'alimentation en eau pour de nombreuses espèces de la faune sauvage, chevreuils et autres. »

Le film : <https://bit.ly/MaresBully>

Des propriétaires d'accord pour effacer des seuils inutilisés

Pour restaurer la continuité écologique de la rivière Gorre, le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne efface deux seuils en Haute-Vienne: le moulin de Limont à Saint-Laurent-sur-Gorre et l'ancienne retenue d'eau potable du Pont-Gorre à Rochechouart.

En 2013, une étude de faisabilité pour le rétablissement de la continuité écologique de la Gorre est engagée par le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne sur 12 ouvrages problématiques. Ce travail propose plusieurs solutions chiffrées permettant d'effacer les seuils, de les raser ou de les aménager. L'action, depuis lauréate des Trophées de l'eau Loire-Bretagne 2021, est menée avec l'accord des propriétaires et après de nombreux échanges avec les partenaires techniques et financiers.

Le film : <https://bit.ly/SeuilsGorre>



Marie Adalbert

Coordinatrice Vienne Médiane
Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne

« Les travaux ont pu être réalisés grâce à la volonté des propriétaires d'aller jusqu'au bout de la démarche, et cela, sur un cours d'eau où il n'y avait pas d'obligation réglementaire. »

Chiffres

72 millions
d'euros pour les milieux
aquatiques et la
biodiversité
dont 30,4 millions d'euros
pour les cours d'eau et la
continuité écologique
et 5,7 millions d'euros pour
les zones humides.

1 547 ha
de zones humides
restaurées ou protégées
durablement grâce à
l'acquisition foncière.

**Continuité écologique,
la loi climat et résilience
(promulguée le 22 août
2021) change la donne**

**Rivières en liste 2: maintien
des usages et maintien des
seuils de moulins.**

La continuité écologique doit y être restaurée, mais sans remettre en cause l'usage actuel ou potentiel, en particulier aux fins de production d'énergie. Les ouvrages de moulins à eau situés sur les rivières en liste 2 ne peuvent plus être effacés, malgré le souhait de propriétaires que l'agence ne peut plus aider. Seul l'aménagement peut être accompagné.

PROTÉGER LES EAUX LITTORALES

Par la spécificité de ses usages et de son environnement, le littoral fait l'objet de toutes les attentions sur le bassin.

Cette politique transversale du 11^e programme est structurée autour de plusieurs enjeux :

- restaurer la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières,
- lutter contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines,
- lutter contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports,
- restaurer la morphologie des espaces côtiers,
- gérer la ressource en eau,
- améliorer la gouvernance,
- s'adapter aux effets du changement climatique,
- protéger la biodiversité marine et côtière.

La révision à mi-parcours du 11^e programme en 2021 prend en compte un certain nombre de priorités du volet opérationnel du document stratégique de façade « Nord Atlantique Manche Ouest ».

Face aux enjeux du changement climatique sur notre littoral, l'agence porte une attention particulière aux actions menées sur les territoires littoraux et estuariens afin de rendre ces espaces plus résilients : études prospectives, travaux d'amélioration des connectivités terre/mer, restauration du fonctionnement des espaces lacustres...

L'année 2021 est marquée, à la suite des épisodes de Norovirus de fin 2019, par une mobilisation soutenue des collectivités au bénéfice d'une meilleure maîtrise des sources de contamination microbiologique, en particulier sur les cibles d'usage prioritaire identifiées au regard de leur qualité dégradée (conchyliculture, plage, pêche à pied).

Améliorer la connaissance des milieux littoraux pour éclairer l'action

Conformément à la disposition du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) relative à l'amélioration de la connaissance du milieu littoral, l'agence finance de nombreuses études de connaissance et des programmes de recherche à finalité opérationnelle sur des thèmes prioritaires du 11^e programme. Ces programmes contribuent à éclairer la mise en œuvre des politiques publiques sur le littoral et faciliter la déclinaison territoriale des actions.

Au titre de la connaissance, l'agence soutient, par exemple, la réalisation des profils de vulnérabilité conchylicole au bénéfice de l'identification et de la hiérarchisation des sources de contamination microbiologique sur les bassins versants contributeurs.

L'eutrophisation au cœur des débats de la commission Littoral

La commission Littoral, en lien avec la commission Planification, travaille en 2021 sur la révision du Sdage et en particulier sur son chapitre 10 « Préserver le littoral ». Elle fait le bilan de l'application du Sdage sur le volet eutrophisation et définit collégalement les conditions d'une poursuite ambitieuse des efforts de reconquête déjà observés sur les bassins versants prioritaires du Sdage.

Mené aussi en lien avec la commission Évaluation, ce travail a été fait à la suite de la présentation du rapport de la Cour des comptes sur la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne et, de la décision du tribunal administratif de Rennes qui enjoint l'État de renforcer le 6^e programme d'actions régional nitrates.

Photo : agence de l'eau
Loire-Bretagne



Présidée par
Philippe Le Gal,
la commission Littoral au
Grand Port Maritime de
Nantes à Saint-Nazaire,
le 17/11/2021.

Chiffres

29 millions
d'euros d'aides
pour le littoral.

500
dossiers instruits.

64 %
des aides associées
à l'enjeu de
préservation ou
de restauration
de la qualité
bactériologique
des eaux.

Enlever des huîtres pour restaurer les vasières

Dans la baie de l'Aiguillon, à la frontière de la Vendée et de la Charente-Maritime, des huîtres japonaises, *Magallana gigas*, colonisent d'anciennes structures utilisées pour la culture des moules et des huîtres avec des conséquences sur le fonctionnement naturel de la baie.

Les gestionnaires de la réserve naturelle nationale - Ligue pour la protection des oiseaux et Office français de la biodiversité - en partenariat avec le parc naturel régional du Marais poitevin expérimentent des travaux pour enlever ces importants gisements d'huîtres et restaurer les vasières de la baie, un habitat essentiel pour la nourriture des oiseaux d'eau.

Photo : Réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon



POINT DE VUE

Photo : J.P. Guéret - Réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon



Jean-Pierre Guéret

Conservateur de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon

Un troisième chantier pour restaurer les vasières

2021 est consacrée au suivi et à l'évaluation de l'efficacité des travaux : suivi de la recolonisation par la macrofaune benthique* des vasières restaurées, étude sédimentaire et morphologique, surveillance de la non-recolonisation par les huîtres japonaises. Les premières constatations de

septembre 2020 sont encourageantes : aucune larve d'huître n'a été décelée sur les débris de coquilles restées sur place après le broyage et des oiseaux sont de retour.

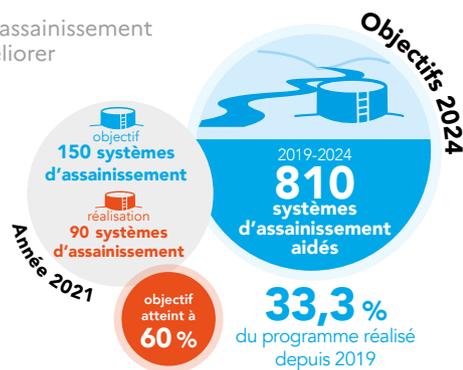
« L'objectif de restaurer 100 hectares de vasière a été atteint à l'issue de la deuxième phase de chantier. Le suivi post-travaux de la macrofaune benthique* et des sédiments réalisés en 2021 nous permettra d'évaluer la pertinence de cette action expérimentale. »

▶ Le film : <https://bit.ly/BaieAiguillon>

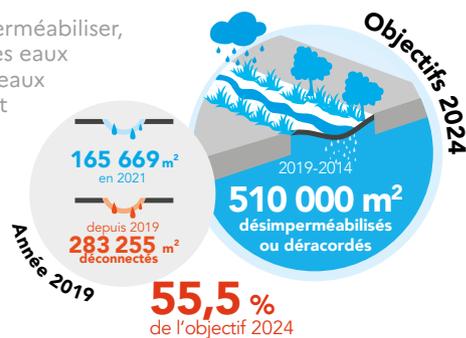
* la macrofaune benthique est l'ensemble des animaux visibles à l'œil nu (vers, mollusques, crustacés...) qui peuplent le fond des mers, des cours d'eau et ici de la vasière.

DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES : des aides renforcées là où c'est nécessaire

Aider les systèmes d'assainissement prioritaires pour améliorer la qualité des eaux et protéger les usages littoraux



Aider à désimperméabiliser, à déracorder les eaux de pluie des réseaux d'assainissement



Systemes d'assainissement prioritaires

L'agence de l'eau renforce ses aides financières pour les systèmes d'assainissement identifiés comme prioritaires vis-à-vis de la reconquête de la qualité des eaux et de la préservation des usages sensibles.

Le 11^e programme d'intervention de l'agence prévoit de financer des études et des travaux pour 810 systèmes d'assainissement prioritaires au taux de 50 % (60 % en zone de revitalisation rurale). En 2021, 90 systèmes d'assainissement prioritaires bénéficient d'une aide pour des opérations visant la réduction des rejets polluants, notamment par temps de pluie. Ces chiffres intègrent les projets financés dans le cadre du plan de reprise de l'agence de l'eau engagé au début de la crise sanitaire.

Pour réduire les rejets polluants par temps de pluie, la déconnexion des eaux pluviales et leur gestion par infiltration au plus près de là où elles tombent est favorisée. En 2021 près de 17 ha sont déconnectés des réseaux d'assainissement grâce aux aides de l'agence. C'est le double de la surface déconnectée en 2020, ce qui témoigne cette année encore d'une dynamique croissante.

Renouvellement d'un tronçon du réseau d'assainissement à Bonneval

En Eure-et-Loir, la commune de Bonneval renouvelle un tronçon du réseau d'assainissement. L'agence de l'eau lui accorde une aide de 66 207 euros, soit 60 % du montant des travaux éligibles, dans le cadre de l'appel à projets « Réduction des rejets des réseaux d'eaux usées des collectivités et autosurveillance » du plan France Relance de l'État.

Le réseau d'assainissement concerné n'était plus étanche et l'eau contenue dans le sous-sol pouvait s'y infiltrer en quantité importante et se mélanger aux eaux usées. Des intrusions trop importantes de ces eaux « parasites » dans un réseau d'assainissement sont néfastes pour les performances du système d'épuration et peuvent impacter le milieu, en l'occurrence le Loir.

Les travaux pour améliorer le système d'assainissement devraient se poursuivre grâce à la réactualisation du diagnostic de l'ensemble du réseau que la commune prévoit de lancer en 2021. Il permettra d'identifier d'autres tronçons à réhabiliter en priorité.

Amélioration d'un système d'assainissement à Montbrison

Dans le cadre de l'appel à projets « réduction des rejets des réseaux d'eaux usées des collectivités et l'autosurveillance » du plan France Relance, Loire Forez Agglomération réhabilite un collecteur et met en séparatif un réseau d'assainissement sur la commune de Montbrison (Loire). La restructuration de ces réseaux doit permettre d'éliminer suffisamment d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales pour limiter les dysfonctionnements par temps de pluie.



Gérard Hénault

Président de la communauté de communes
Loches Sud Touraine (Indre-et-Loire)

Notre schéma directeur nous permet d'identifier et de conduire les travaux prioritaires pour restaurer la qualité de l'eau de nos rivières

« Notre communauté de communes regroupe 67 communes qui partagent leurs moyens et leur avenir ! Sur ce vaste territoire, classé en zone de

revitalisation rurale, un schéma directeur d'assainissement, financé par l'agence, identifie les priorités d'intervention : six de nos systèmes d'assainissement, dont ceux de Loches et Ligueil, apparaissent prioritaires pour restaurer la qualité de l'eau. En 2021, nous avons reconstruit, à Loches, une station de 14 000 équivalent-habitants qui regroupe et traite les effluents de cinq communes avant un rejet dans l'Indre.

La rénovation des systèmes d'assainissement se poursuit en 2022 par la reconstruction de la station de Ligueil, d'une capacité de 2 700 équivalent-habitants. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'Esves, une des rares masses d'eau classées en risques macropolluants au sein de la région.

Ces travaux essentiels bénéficient d'une aide de l'agence à hauteur de 60 %, sans laquelle la réalisation de ce projet serait impossible. »

Des aides d'urgence pour faire face à l'interdiction d'épandage des boues d'épuration pendant la crise sanitaire

Avec l'épidémie de Covid-19, les collectivités et les industriels sont confrontés aux restrictions d'épandage des boues. Un traitement d'hygiénisation est dorénavant exigé par l'arrêté ministériel du 20 avril 2021.

Pour accompagner ces maîtres d'ouvrage à faire face à ces dépenses nouvelles et imprévues, deux dispositifs d'aide d'urgence, l'un aux investissements et, l'autre à l'accompagnement des dépenses exceptionnelles de fonctionnement, sont votés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau. En 2021, 5,2 millions d'euros de subventions sont attribués à 417 collectivités et industriels.

Une nouvelle station d'épuration à Locoal-Mendon (Morbihan)

Une nouvelle station remplace les anciens lagunages sous-dimensionnés et traite les eaux usées de 4 400 habitants. Coût : 2,5 millions d'euros.

Mis en service le 1^{er} juillet, cet équipement performant repose sur la technique des « boues activées » qui utilise l'épuration biologique. Pas très loin de là, sur la route de Saint-Éloi, un poste de refoulement de 120 m³ est construit sur le site de l'ancienne station d'épuration. Il permet le transfert des eaux usées de la commune vers la nouvelle station d'épuration. Ces travaux permettent de préserver la qualité des eaux de la ria d'Étel.

Cet investissement est financé à 50 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, à 30 % par le conseil départemental du Morbihan et à 20 % par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Chiffres

106 millions
d'euros d'aides
attribuées en 2021 pour
l'assainissement des eaux usées
des collectivités dont 46,95 M€
pour améliorer le traitement
des eaux usées domestiques
et 59 M€ pour améliorer les
réseaux d'eaux usées et mettre
en place une gestion des eaux
pluviales plus intégrée.

90 systèmes
d'assainissement
prioritaires aidés pour la
réalisation de travaux.

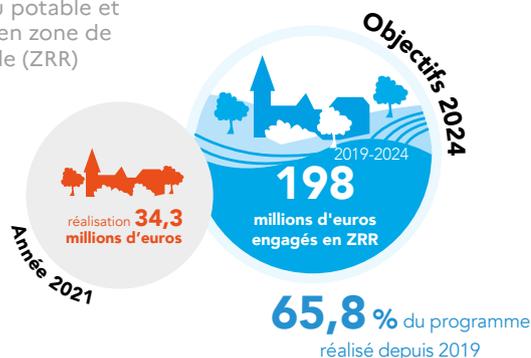
1 237
points de déversement
des réseaux équipés
d'un dispositif de mesure.



Photo : Olivier Brunner - Agence de l'eau Loire-Bretagne

AIDES DÉDIÉES ET TAUX MAJORÉS pour les territoires ruraux

Aider au renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement en zone de revitalisation rurale (ZRR)



61,9 millions d'euros d'aides pour favoriser les territoires ruraux en 2021

Les territoires ruraux sont confrontés à des difficultés spécifiques vis-à-vis de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, avec des coûts d'infrastructure par habitant plus élevés (du fait de l'étalement de l'habitat) et des ressources financières généralement plus faibles.

La loi NOTRe prévoit de transférer les compétences eau et assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre pour assurer une solidarité à cette échelle. Pour les territoires ruraux, ce transfert n'est pas encore obligatoire et ne permet donc pas de mettre en place cette solidarité.

La solidarité pour ces territoires s'exerce, grâce à l'agence de l'eau, au travers d'aides dédiées ou de taux d'aide majorés sur les communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR). En 2021, 444 projets bénéficient de 34,1 millions d'euros dont 19,2 millions d'euros dans le cadre de l'appel à projets dédié au plan de reprise de l'agence.

Le plan France relance (crédits de l'État), en confiant des crédits aux agences de l'eau, permet d'accorder 27,8 millions d'euros en plus à 228 projets en ZRR. Les territoires ruraux bénéficient ainsi de près de 62 millions d'euros d'aides sur l'année.



Photo : AdobeStock - Alain Vermeulen

Limiter les fuites d'eau potable

Dans le Finistère, la commune de Leuhan (830 habitants), en zone de revitalisation rurale, a identifié 4 secteurs prioritaires sur son réseau de distribution d'eau potable pour remplacer les conduites les plus fuyardes sur 1750 mètres. Éligible au financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, au titre de la solidarité urbaine – rurale, la commune obtient une subvention de 40 % pour ces travaux. Le montant de l'aide financière est de 55979 euros sur un montant des dépenses éligibles à l'agence de l'eau de 139947 euros.

24 millions d'euros pour l'eau potable en zone de revitalisation rurale

Les travaux financés permettent d'assurer l'alimentation en eau potable des collectivités et de renouveler environ 600 kilomètres de conduites de distribution d'eau potable fuyardes, soit la distance entre Brest et Clermont-Ferrand. Ils ont été sélectionnés à la suite d'un appel à projets « Relance des investissements dans le domaine de l'alimentation en eau potable des collectivités » lancé en 2020.



Crédit : AdobeStock - aelb

Zoom sur l'eau potable en Loire-Atlantique - Performance des réseaux et économies d'eau.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne Atlantic'eau pour le remplacement de douze canalisations de distribution d'eau potable dans le territoire du Pays de la Mée au nord du département de Loire-Atlantique. Ce syndicat départemental distribue l'eau potable à environ 16 800 abonnés du Pays de la Mée, répartis sur 23 communes toutes classées en zone de revitalisation rurale.

Ce territoire rural présente les performances hydrauliques les moins bonnes mais a une bonne connaissance des réseaux et de leurs fuites comme le traduit l'indice élevé de 118/120 de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

Pour améliorer la performance des réseaux et développer les économies d'eau, le montant de l'aide attribuée est de 509 000 euros.

Chiffres

34,1 millions d'euros d'aides attribuées en 2021 en zone de revitalisation rurale.

444 communes ou établissements de coopération intercommunale bénéficient d'une aide en 2021.

112 opérations financées dans le cadre d'appels à projets.

198 opérations exceptionnelles de gestion des boues des collectivités situées en zone de revitalisation rurale.



Marguerite Lamour

Présidente du syndicat des eaux du Bas Léon (Nord Finistère)

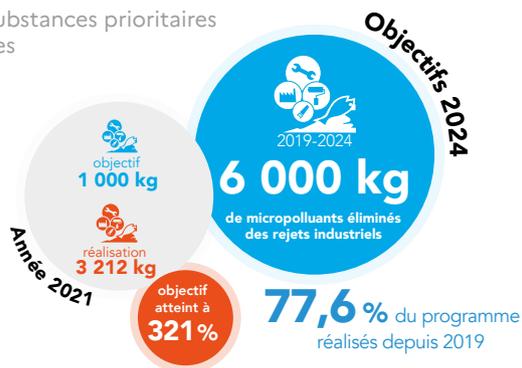
Animer et coordonner pour répondre aux enjeux de l'eau

« Nous réalisons un travail important pour coordonner et porter les actions dans le domaine de l'eau en étroite collaboration avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le syndicat des eaux du Bas Léon produit de l'eau potable et assure l'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du Bas Léon. Il mène des actions, apporte une expertise sur les cours d'eau et les milieux aquatiques. Il réalise un profil conchylicole sur les Abers « Wrac'h et Benoît », co-pilote des actions sur les captages prioritaires. Cette coordination et la mutualisation des moyens sont accompagnées par la mise en œuvre d'un « contrat territorial » unique à l'échelle

du Bas Léon. Cet outil de l'agence de l'eau permet de regrouper quatre maîtrises d'ouvrage publiques historiques et associe les collectivités périphériques. Dans cette dynamique, nous avons porté la labellisation du syndicat mixte en établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (Épage), actuellement le seul de Bretagne. »

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES rebondissent face à la crise

Éliminer les substances prioritaires et dangereuses



En 2021, face à la crise sanitaire, l'agence de l'eau lance un plan de reprise pour aider les acteurs économiques du bassin à accélérer leur transition écologique.

Le plan de reprise facilite l'accès aux aides en renforçant les taux d'aides du 11^e programme et surtout les fait mieux connaître grâce au déploiement d'un plan de communication sans précédent. En parallèle, un appel à candidatures « opérations collectives » est lancé pour réduire les émissions de micropolluants. 32 dossiers sont retenus, pour la plupart portés par des collectivités souhaitant rechercher l'origine des micropolluants retrouvés en quantité significative au niveau de leur station d'épuration et déployer, à moyen terme, un plan d'action pour les réduire.

L'effet du plan de reprise

Des aides en augmentation pour les activités économiques

Alors que le monde économique est encore largement perturbé par la crise sanitaire en 2021, la dynamique enclenchée par l'appel à projets « Réduction des micropolluants et adaptation au changement climatique » engendre une augmentation du montant des aides accordées aux acteurs économiques. Il passe de 9 à plus de 20 millions d'euros de 2020 à 2021. Environ 180 projets d'études et de travaux sont ainsi accompagnés.

Boostées par l'appel à projets, les aides à la réduction des émissions de micropolluants, thème prioritaire du 11^e programme, sont multipliées par 8 en une année !

Procter et Gamble : une production de shampoing plus propre

L'entreprise supprime les émissions de micropolluants par recyclage et réutilisation des effluents dans son site de Blois, classé prioritaire par l'agence de l'eau.

L'usine Procter & Gamble de Blois (Loir-et-Cher) mène, depuis plusieurs années, une démarche pour stabiliser son ratio de consommation d'eau ramené à la production et ce, malgré l'augmentation constante de la complexité des effluents à traiter.

Le projet vise à traiter les eaux de lavage pour les réutiliser dans le process de fabrication en installant une nouvelle unité de nano-filtration suivie d'une d'osmose inverse. Objectif : réduire la pollution et le volume des rejets vers le réseau urbain.

Les volumes d'effluents journaliers rejetés au réseau seront divisés par un facteur 10. Les économies d'eau sont évaluées à 132 000 m³/an. La pollution organique (DCO) rejetée sera réduite de plus d'une demi-tonne par jour et la somme des micropolluants de plus de 500 grammes par jour, soit 180 kg par an éliminés à la source.

L'impact positif du projet sur la baisse des rejets en micropolluants et en pollution organique est très significatif d'un point de vue environnemental. Il bénéficie ainsi d'une subvention de 40 % de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soit 1,38 million d'euros.

Premières étapes réussies vers le « zéro rejet liquide » chez MONIN

Objectif « zéro rejet liquide » à Bourges (Cher) d'ici 2022. Un vaste programme d'étude des options de traitement et de réutilisation d'eau pour atteindre cet objectif très ambitieux est financé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

L'usine de Bourges produit et conditionne des sirops et préparations à base de fruits. L'agence accompagne la mise en place de la récupération et de la réutilisation des eaux de rinçage et de refroidissement, préalable aux études pilotes de traitement par ultrafiltration membranaire en vue du zéro rejet liquide.

Une démarche retenue parmi les initiatives « France expérimentation » car le recyclage des eaux en production agro-alimentaire est une première à cette échelle.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne subventionne les travaux retenus, d'un montant de 219 677 euros ht, à 50 %. C'est une première étape, le projet de traitement des eaux pour recyclage fait l'objet d'études approfondies, présentées dans le cadre d'un projet LIFE européen, en partenariat avec l'Office de l'eau, l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Toulouse et le bureau d'études Chemdoc.

Une entreprise lauréate des Trophées de l'eau Loire-Bretagne 2021

Soucieux de préserver l'environnement, Guerbet, un groupe pharmaceutique français spécialisé dans l'imagerie médicale, met en place un système de recyclage pour économiser l'eau et réduire les rejets polluants sur son site de Lanester dans le Morbihan.

Le procédé développé permet d'utiliser le rejet épuré de la station d'épuration de l'usine pour refroidir les gaz de combustion de l'incinérateur, au lieu d'utiliser de l'eau potable. Il permet aussi de traiter des effluents auparavant incinérés. La consommation de gaz de l'incinérateur est réduite et la capacité d'incinération augmentée.

Dans les années à venir, l'augmentation substantielle de la production du site générera une augmentation de la consommation d'eau et des effluents à traiter. Mettre en place ce système de recyclage des eaux est essentiel pour maîtriser la consommation d'eau, réduire la consommation de gaz naturel de l'incinérateur.

Chiffres

15,3 millions
d'euros d'aides pour
réduire les pollutions
(soit 34 % des crédits prévus).

168
opérations
pour réduire les pollutions
des acteurs économiques
non agricoles.



Photo : Une Image à part

Le film : <https://bit.ly/VideoGuerbet>

POINT DE VUE



Photo : Une Image à part

Frédéric Pétrus

Directeur du site de Guerbet – Lanester

L'entreprise Guerbet économise aujourd'hui 60 % de sa consommation en eau. Le coût de l'investissement s'élève à 110 000 euros. Les modifications nécessaires de l'installation existante ont été subventionnées à hauteur de 40 % par l'agence de l'eau.

« Depuis plus de 25 ans, nous avons une démarche de préservation de l'environnement illustrée ici par un système de recyclage des eaux de process. Ce dispositif a été étudié puis testé et réalisé dans le cadre d'un projet environnement usine. Cela a permis à la fois de réduire l'impact environnemental de l'usine et de réaliser des économies financières avec la réduction de consommation d'eau et de gaz naturel, l'arrêt du recours aux centres externes pour le traitement d'effluents. »

EXPÉRIMENTER AVEC LES AGRICULTEURS pour réduire leur impact

Engager la totalité des plans d'action restant à lancer sur les captages prioritaires du Sdage dégradés par les pollutions diffuses.

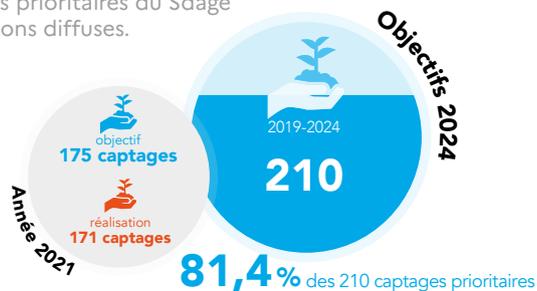


Photo : Thomas Viloingt

L'année 2021 est riche d'expérimentation et d'innovation pour accompagner l'agriculture dans sa transition vers l'agro-écologique.

En complément des actions aidées dans le cadre des contrats territoriaux, l'agence de l'eau, attentive aux besoins et soucieuse de s'adapter pour faire progresser les territoires, porte le dispositif expérimental de paiements pour services environnementaux (PSE) et un appel à projets pour réaliser des économies d'eau dans les productions végétales hors sol.

Expérimenter les paiements pour services environnementaux

28 expérimentations retenues en Loire-Bretagne

À la suite d'un appel à initiatives, le conseil d'administration a sélectionné, en juin 2021, 28 collectivités pour mettre en œuvre des paiements pour services environnementaux (PSE). Ces dispositifs rémunèrent les agriculteurs dont les pratiques contribuent à préserver les sols, l'eau ou à restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques et humides.

Le financement est accordé dans le cadre d'un régime d'aide spécifique notifié par le ministère de la Transition écologique. Il s'élève à 28,7 millions d'euros pour les 28 dispositifs du bassin Loire-Bretagne.

Utiliser les eaux de pluie et réduire les rejets des productions végétales hors-sol

33 exploitations bénéficient d'une aide de l'agence pour utiliser les eaux de pluie, à la suite d'un appel à projets lancé en 2020.

Pour accompagner les investissements dans les exploitations agricoles spécialisées en production végétale hors-sol, l'agence de l'eau lance un appel à projets. Objectif : réduire les prélèvements d'eau dans le milieu par l'utilisation des eaux de pluie issues des toitures des serres et réduire les rejets polluants dans les cours d'eau.

33 exploitations (serres de production de tomates et de fraises, pépinières) dont 29 en Bretagne sont accompagnées. Le montant total d'aides est de 1,6 million d'euros pour 4 millions de travaux.

550 000 m³ d'eau vont être économisés ou substitués chaque année. C'est près de la moitié des besoins en eau annuels de ces structures.

Les travaux réalisés consistent à créer ou agrandir des bassins de récupération des eaux de pluie pour l'irrigation et à mettre en place un système de récupération et de traitement des eaux de drainage.

Restaurer le bocage pour améliorer la qualité de l'eau

Sur le territoire du bassin versant de la Seiche (Ille-et-Vilaine), la reconstruction bocagère est une priorité pour reconquérir la qualité des eaux. Le syndicat du bassin versant de la Seiche œuvre en collaboration avec les agriculteurs pour planter des haies sur leurs parcelles. Une action primée aux Trophées de l'eau 2021.



Photo : Une Image à part

Le bassin versant de la Seiche qui se jette dans la Vilaine couvre 830 km², 56 communes et plus de 1000 kilomètres de cours d'eau affluents. C'est un territoire très agricole et attractif sur le plan démographique et économique.

Le bocage a perdu de son importance avec l'évolution des pratiques agricoles. C'est pourquoi depuis 2012, le syndicat du bassin versant de la Seiche adhère au programme régional « Breizh Bocage » et restaure le bocage avec la collaboration des acteurs locaux et principalement des agriculteurs.

Depuis 2012, ce sont 180 kilomètres de haies replantées pour un coût de 883 000 euros.

Le film : <https://bit.ly/HaiesBocageres>

Chiffres

51,5 millions d'euros d'aides directes aux agriculteurs, y compris les paiements pour services environnementaux qui représentent 28,1 millions d'euros.

9,1 millions d'euros accordés pour l'accompagnement des agriculteurs et des filières, et le soutien à l'acquisition foncière dans les 168 contrats territoriaux.

1,3 million d'euros pour l'accompagnement collectif des agriculteurs dans le cadre d'Écophyto.

171 captages prioritaires identifiés dans le Sdage avec une aide de l'agence de l'eau pour la mise en place d'un plan d'action.

POINT DE VUE

Des agriculteurs volontaires pour les zones prioritaires

En 2021, le syndicat du bassin versant de la Seiche invite les agriculteurs, à travers la plantation de haies ou l'aménagement de dispositifs tampons comme les talus, à s'engager dans des actions pour améliorer rapidement la qualité de l'eau.

20 à 30 kilomètres de haies plantées par année: avant de planter des haies, il faut évaluer les zones d'implantation en fonction de la pente du terrain, des cours d'eau et des cultures pour favoriser les effets bénéfiques sur la qualité de l'eau.

Au syndicat, cette mission est assurée par Étienne Gouëset, technicien bocage, qui plante entre 20 à 30 kilomètres par an. Depuis 2012, ce sont 180 kilomètres de haies replantées pour un coût de 883 000 euros.



Photo : Une Image à part

Étienne Gouëset

Technicien bocage du syndicat mixte du bassin versant de la Seiche

« Il n'est pas toujours facile de concilier un projet bocager idéal et les pratiques agricoles. Nous essayons de démontrer à l'agriculteur qu'implanter les talus à certains endroits stratégiques est plus pertinent sur le plan environnemental, mais l'agriculteur doit aussi faire avec ses contraintes techniques et culturelles. »



Photo : Une Image à part

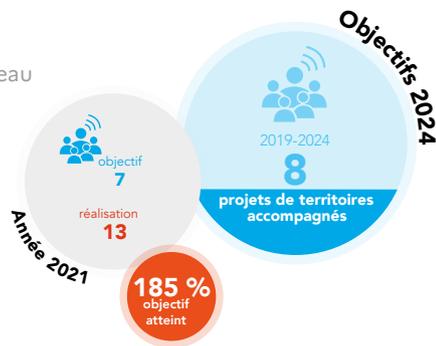
Sandrine Garnier

Coordinatrice du syndicat mixte du bassin versant de la Seiche

« À l'issue de cette phase de volontariat, il n'y aura plus de financement dans cette zone prioritaire. En effet, si les objectifs inscrits dans l'arrêté préfectoral ne sont pas atteints, le préfet pourra rendre obligatoire certaines mesures qui seront alors entièrement à la charge des exploitants agricoles. »

GÉRER ET PARTAGER LA RESSOURCE, une contribution au Varenne agricole de l'eau et du changement climatique

Mettre en place des
projets de territoire
pour la gestion de l'eau
(PTGE)



Économiser l'eau
dans les collectivités,
les entreprises
en réduisant leur
consommation et
les projets aidés par
l'agence



Le changement climatique est à l'origine d'une diminution de l'eau disponible en été pour tous les usages. Or, les besoins augmentent avec la croissance démographique et économique ou la hausse de la température. Un panel de solutions est proposé aux différents acteurs pour préparer l'avenir.

Le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique est lancé en 2021 par le gouvernement pour adapter l'agriculture au changement climatique et à la moindre disponibilité de la ressource en eau.

L'agence de l'eau, à travers son conseil d'administration et son comité de bassin, contribue beaucoup à ces réflexions. Après un long débat sur le sujet de la gestion des prélèvements en eau, l'agence propose aux acteurs du territoire, à travers son 11^e programme révisé, un panel de solutions qui comprend :

- la réduction des consommations pour tous les usages et la sobriété sur tout le bassin en réduisant partout où c'est possible les consommations d'eau ;
- l'amélioration de la connaissance sur les milieux aquatiques, littoraux et marins en s'appuyant sur l'analyse à l'échelle d'un territoire des volets hydrologie, milieux, usages et climat préconisée par le Sdage Loire-Bretagne ;

- le partage des prélèvements en eau entre les différents usages dans le cadre des projets de territoires de gestion de l'eau (PTGE), démarches concertées à une échelle de gestion adaptée et en mettant en place des outils de gestion ;
- le remplacement des prélèvements impactant en période d'étiage dans les secteurs en déficit par, notamment, de la substitution lorsque c'est nécessaire ;
- la sécurisation de l'alimentation en eau potable en période d'étiage.

Les solutions fondées sur la nature sont un préalable et un complément indispensable à ce panel de solutions, pour renforcer la résilience des milieux naturels au changement climatique.



Les projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE), des démarches concertées pour gérer la ressource en eau

En Loire-Bretagne, un PTGE est déjà approuvé et douze sont en cours de construction. Point d'étape sur celui du bassin Allier aval.

Lancée le 11 décembre 2020 par le préfet du Puy-de-Dôme, la démarche de projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin Allier aval est portée par l'Établissement public Loire. Objectif: mettre en adéquation les besoins et les ressources en eau sur ce bassin de 6344 km² en anticipant le changement climatique et en respectant la fonctionnalité des écosystèmes.

Cette démarche globale de co-construction d'un programme d'actions est pilotée par un comité de territoire. Il se compose des membres de la commission locale de l'eau (CLE) du Sage Allier aval et d'autres acteurs pour renforcer la représentation des différents usagers. Réuni pour la première fois le 13 décembre 2021, il est chargé de valider les étapes du projet de territoire, avant sa validation définitive par le préfet.

Le PTGE s'appuie sur l'analyse Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) menée depuis 2019 sur les bassins Allier aval et Haut-Allier. La première étape - l'état des lieux des prélèvements et ressources - est validée depuis avril 2021. La deuxième étape, le diagnostic- adéquation besoins actuels/ ressources - est en cours et sera validée au printemps 2022.

Après des analyses prospectives, la démarche PTGE aboutira à un programme concerté d'actions multi-usages, définissant les volumes prélevables et les efforts d'économie d'eau associés à chaque usage. L'agence accompagne cette démarche en finançant les études de connaissance et l'animation à 70 %.

Chiffres

760 949 m³

d'eau économisés par les entreprises et les collectivités avec les aides de l'agence de l'eau.

2,6 millions

d'euros d'aides pour les économies d'eau des entreprises et des collectivités dont 54 projets de travaux et 40 études.

L'évaluation de la gestion quantitative au sud du Marais poitevin

Trois programmes d'actions pour le retour à une gestion équilibrée de la ressource en eau sont évalués en Sud Vendée. Un retour d'expérience pour un enjeu fort sur le bassin Loire-Bretagne.

L'équilibre de la gestion quantitative de la ressource en eau est de plus en plus prégnant sur le bassin Loire-Bretagne, dans un contexte de changement climatique.

Sur le territoire du Marais poitevin, au sud, trois programmes sont évalués sur les bassins du Lay, de la Vendée et des Autizes. Il s'agit, sur le bassin des Autizes, de la création de réserves de substitution (2007-2011), et, pour les bassins de la Vendée et du Lay, de la mise en œuvre des contrats territoriaux de gestion quantitative (2007 - 2017).

En savoir plus :

<https://bit.ly/Eval-SudVendee>

POINT DE VUE

Photo : Edwige Jullien -
agence de l'eau Loire-Bretagne



Louis Michel

Maire de Saint-Cyr-le-Gravelais, Vice-Président de Laval agglomération, Conseiller départemental de Mayenne

Construire ensemble les solutions pour chacun

« Face au changement climatique et à la pression croissante sur la ressource en eau, les territoires doivent anticiper les tensions à venir, si elles ne sont pas déjà présentes, et mettre en œuvre des

solutions pour l'avenir. Pour cela, il est essentiel que les acteurs du territoire se connaissent et partagent le diagnostic de l'état des besoins actuels et futurs, nécessaires aux milieux et à chacun. À travers de nécessaires compromis, de l'innovation, les acteurs constituent leur panel de solutions à déployer afin de maintenir ou retrouver une gestion équilibrée de l'eau demain. L'agence de l'eau est un partenaire financier privilégié auprès des territoires dans toutes ces étapes. »

SUR LES TERRITOIRES



SUR LE TERRITOIRE: Allier-Loire amont



Photo : Adobe Stock - michelgrangier

EDITO

Photo : Jean-Louis Aubert

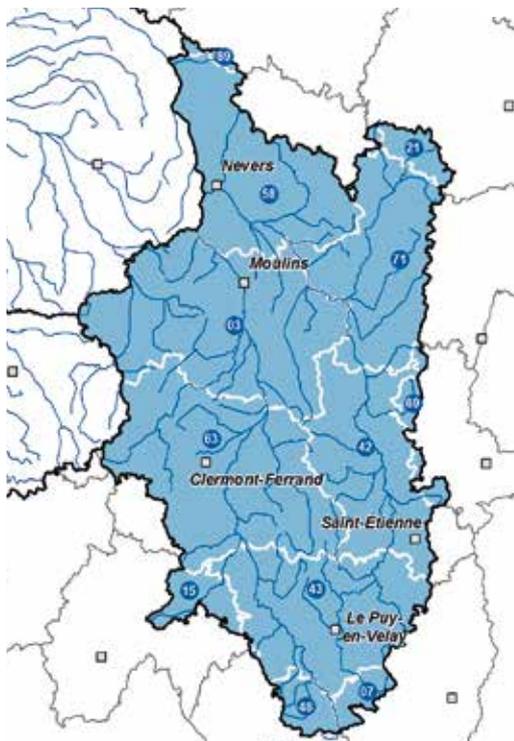


Jean-Pierre Morvan

Directeur de la délégation Allier-Loire amont

2021 : activité en hausse et cap sur l'adaptation au changement climatique

« Malgré le contexte sanitaire, plus de 79 millions d'euros sont attribués dans le cadre du plan France relance (État) et du 11^e programme de l'agence de l'eau, soit une hausse de près de 64 % par rapport à 2020. Pour anticiper les effets du changement climatique sur l'axe Allier, les acteurs du territoire, appuyés par le préfet du Puy-de-Dôme, lancent un projet territorial de gestion de l'eau (PTGE) avec l'appui financier de l'agence. Une démarche similaire sur l'axe Loire devrait débuter dans les prochains mois dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau Loire en Rhône-Alpes, avec la préfète de la Loire. »



Un programme d'actions ambitieux pour la Morge, le Buron et la Merlaude

Le 5 octobre 2021, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans et l'agence de l'eau Loire-Bretagne signent un premier contrat territorial pour améliorer l'état écologique de la Morge, du Buron, de la Merlaude et de leurs affluents. Quatre collectivités s'engagent à leurs côtés: les communautés de communes Plaine Limaille, Combrailles Sioule et Morge, Vichy Communauté et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Une première pour ces rivières dont la qualité est fortement impactée par l'activité humaine.

Au cours de la période 2021-2023, l'agence de l'eau apportera près de 1,3 million d'euros sur un coût total prévisionnel de 2,6 millions d'euros pour restaurer la forme et la continuité écologique de ces rivières et, pour accompagner techniquement la lutte contre les pollutions diffuses.

Relance des investissements: pari réussi dans les trois régions de la délégation

Sur les trois régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie, 276 dossiers sont instruits et 32,6 millions d'euros d'aides accordées dans le cadre du plan France Relance complété par le plan de reprise de l'agence de l'eau. Le nombre de dossiers, leur répartition géographique homogène sur l'ensemble du territoire et l'importance des demandes d'aide pour le renouvellement des canalisations fuyardes d'eau potable permettent d'évaluer le succès rencontré par les appels à projets des plans de relance/reprise et leur contribution effective à la relance de l'activité.

SUR LE TERRITOIRE: Armorique

EDITO

Photo : Jean-Louis Aubert



Jean Placines

Directeur de la délégation Armorique

Armorique : une ambition pour améliorer la qualité des eaux et des investissements qui reprennent

« 2021, une année marquée par :

- le succès du plan de relance de l'État et du plan de reprise de l'agence. Grâce à une forte mobilisation des maîtres d'ouvrage, l'agence aide 345 dossiers pour 29,76 millions d'euros de subvention ;
- l'élaboration de contrats territoriaux ambitieux pour le grand cycle de l'eau répondant aux objectifs du Sdage d'atteinte du bon état (une eau en qualité et en quantité suffisante) ;
- une attention particulière des élus sur la qualité des eaux littorales, soumises à des pressions réduisant les différents usages, qui se traduit par un nécessaire renforcement des programmes d'investissement sur les systèmes d'assainissement. »



Photo : Adobe Stock - Hardyuno



Qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Un accord historique de près de 37 millions d'euros sur 3 ans

La communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, le préfet du Morbihan et l'agence de l'eau Loire-Bretagne souhaitent améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement pour préserver les usages littoraux et les eaux côtières en réduisant, voire en supprimant, tout déversement d'eaux usées non traitées dans le milieu. Pour cela, ils s'engagent à investir ensemble près de 37 millions d'euros sur 3 ans en signant un accord de programmation.

Le Ris : une rivière plus naturelle rend les poissons plus heureux

La libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments est indispensable au bon fonctionnement des rivières. C'est la notion de continuité écologique.

En pays de Douarnenez (Finistère), du côté de Plogonnec et du Juch, la rivière Le Ris retrouve son cours naturel. Pour faciliter le passage des poissons migrateurs (saumon, anguille, truite de mer) vers leur zone de reproduction, un obstacle construit dans le lit du cours d'eau est détruit et la zone entièrement réaménagée.

Les poissons ne s'épuisent plus pour passer le bief et les loutres ont même droit à un passage privé. Une opération exemplaire pour la biodiversité, aidée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du plan France Relance.

Mise en place d'un pont cadre lors des travaux de restauration du cours d'eau (avant / après) pour faciliter le passage des loutres et des poissons.

En savoir plus : <https://bit.ly/Continuite-Ris>

SUR LE TERRITOIRE: Centre-Loire



Photo : Adobe Stock - Freesurf

EDITO

Photo : Jean-Louis Aubert



Nicolas-Gérard Camphuis

Directeur de la délégation Centre-Loire

Relance et transition écologique sont au cœur de notre activité 2021

« Au 30 juin, les 5,8 millions d'euros d'aides du plan France Relance (État) sur la délégation sont répartis entre les 50 projets identifiés avec les préfetures. La délégation s'investit auprès des services de l'État pour intégrer les enjeux associés au patrimoine eau potable, à l'assainissement et aux milieux aquatiques dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Elle signe 12 nouveaux contrats territoriaux pour 17 millions d'euros de travaux et 9 millions d'euros d'aides sur 2021-2023. Chaque agent de la délégation voit son portefeuille d'action changer en tout ou partie au 1^{er} novembre. »



Paiements pour services environnementaux pour préserver l'eau des captages

Depuis plus de 5 ans, une démarche volontaire est engagée pour préserver la ressource en eau dans les aires d'alimentation de captages prioritaires du Sdage Loire-Bretagne. L'objectif est double : sécuriser l'alimentation en eau potable et limiter les pollutions d'origine agricole.

Pour les captages de Châteaudun, de Saint-Denis-Lanneray et de Bonneval, en Eure-et-Loir, l'étude de faisabilité pour mettre en place des paiements pour services environnementaux (PSE) débouche sur un cahier des charges co-construit avec l'ensemble des partenaires agricoles du secteur et validé par l'agence de l'eau.

Ce dispositif de PSE s'inscrit dans la dynamique de changements de pratiques en lien avec les systèmes de production et la gestion des structures paysagères. Il s'articule avec les différentes actions multi-partenariales déjà mises en place : animation agricole, diffusion de supports techniques, sensibilisation auprès du grand public...

Les objectifs sont multiples :

- encourager la mise en place de pratiques favorables à la qualité de l'eau (réduction d'intrants, limitation des risques de transferts de polluants),
- impulser une dynamique de transition agro-écologique sur le territoire en lien avec les filières.

Contrat territorial de la Creuse et de ses affluents (Indre)

La Creuse est un axe prioritaire pour la sauvegarde des poissons grands migrateurs : saumon, anguille, lamproie marine, grande alose. Les acteurs locaux s'accordent sur un objectif à la montaison de 1 % d'aloses à l'aval du barrage d'Éguzon contre 4 pour 100 000 aujourd'hui. Grâce à la concertation locale des priorités sont établies pour la localisation et la nature des travaux, avec le meilleur ratio coût/efficacité. En plus des opérations de restauration hydromorphologiques ciblées, 9 ouvrages seront traités pour restaurer la continuité écologique. Le montant d'aide prévisionnel pour la période 2021-2023 s'élève à 1,2 million d'euros soit 55 % des dépenses éligibles.

SUR LE TERRITOIRE: Maine-Loire-Océan



Photo : Adobe Stock - Leonid Andronov

EDITO

Photo : Morgan Priol



Morgan Priol

Directrice de la délégation Maine-Loire-Océan

2021 : un partenariat dynamique pour reconquérir la qualité de l'eau

« En 2021, sont signés 9 contrats territoriaux multi-thématiques, un contrat pour la Loire et 4 accords de programmation avec des collectivités. Ils orientent les actions des prochaines années et montrent le dynamisme du partenariat en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau. Plusieurs conventions partenariales avec des relais de terrain - départements, associations, chambres d'agriculture - sont prolongées. Plus de 61 millions d'euros d'aides de l'agence sont engagés, auxquels s'ajoutent 9,82 millions d'euros du plan France relance (État) pour des actions principalement dans les zones de revitalisation rurale. »



Gérer les eaux pluviales à ciel ouvert et par infiltration

Pour la requalification de la caserne Ferrié, la ville de Laval, en Mayenne opte pour la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert et par infiltration. Un projet, porté par Laval Mayenne Aménagements, s'inscrit dans une démarche de labellisation. Une stratégie mise en œuvre dans les espaces publics et privés, accompagnées de bureaux d'études. Les travaux de terrassement, voiries et plantations bénéficient d'une aide de l'agence de plus de 230 000 euros (40 % du coût).

Accord de programmation : un outil privilégié pour contractualiser et répondre aux attentes des collectivités

110 millions d'euros de travaux prévus d'ici 2024 et une aide prévisionnelle de plus de 47 millions d'euros. Réduction des risques microbiologiques des eaux littorales, amélioration de stations d'épuration, suppression des surverses d'eau usées dans les milieux par temps de pluie, ou encore, travaux sur des systèmes d'assainissement prioritaires, en 2021, des accords ont été passés avec Pornic agglomération, la Roche-sur-Yon ou encore Muges communauté. La clé de réussite : le dialogue préalable aux signatures.

Un contrat ambitieux pour un fonctionnement plus naturel et dynamique de la Loire

Co-piloté par l'agence de l'eau et la région Pays de la Loire, le contrat 2021-2023 comprend une première phase de travaux de rééquilibrage du lit de la Loire portée par Voies navigables de France (VNF), des études et travaux sur les annexes fluviales et des acquisitions foncières. Le conservatoire d'espace naturel Pays de la Loire et le groupement d'intérêt public Loire estuaire assurent l'animation et l'évaluation du contrat.

SUR LE TERRITOIRE: Poitou-Limousin



Photo : Adobe Stock - Claire

EDITO

Photo : Jean-Louis Aubert

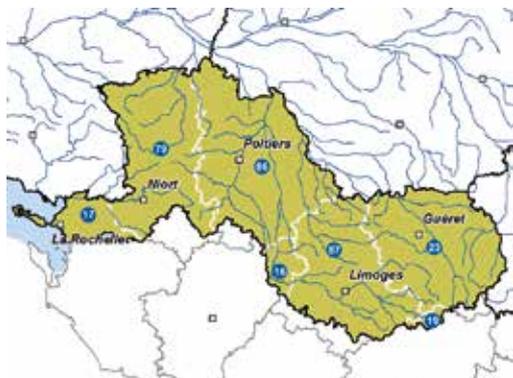


Olivier Raynard

Directeur de la délégation Poitou-Limousin

Le territoire Poitou-Limousin au rendez-vous du plan France relance et du plan de reprise

« En Poitou-Limousin, 46,3 millions d'euros de subvention sont engagés en 2021. Plus d'un tiers soutient l'activité sur le territoire à travers le plan France relance et le plan de reprise de l'agence de l'eau (respectivement 6,2 et 10,5 millions d'euros d'aides). La gestion quantitative de l'eau, tant pour les usages domestiques qu'agricoles, demeure un enjeu fort de résilience sur le territoire de la délégation. La gestion des eaux pluviales monte fortement en puissance avec 9,2 millions d'euros d'aides, et les actions milieux aquatiques retrouvent une forte dynamique avec plus de 10,3 millions d'euros d'aides. »



Un premier contrat territorial pour les milieux aquatiques rochelais

Ce premier contrat territorial milieux aquatiques des côtières rochelais s'étend sur 12000 ha et porte sur les rivières et marais de 14 communes de l'agglomération de La Rochelle. Il complète les actions déjà menées sur ce territoire au regard des pollutions agricoles. Objectif : améliorer l'hydrologie, la morphologie, la qualité de l'eau et la continuité. Les marais rétro-littoraux abritant des eaux douces et salées font aussi l'objet de travaux pour restaurer leur biodiversité et leurs fonctionnements hydraulique, biologique et épuratoire.



Photo : Adobe Stock - PhilippeGraillePhoto

Le lac de Vassivière améliore la qualité de ses eaux

Le lac de Vassivière est situé, au sud-ouest du département de la Creuse et à cheval sur le département de la Haute-Vienne, sur la partie amont de la Maulde. Les travaux pour améliorer la qualité de ses eaux, portés par le syndicat mixte du lac de Vassivière, démarrent en 2020 par la réhabilitation de la station d'épuration au lieu-dit de Masgrangeas. Dans le cadre du plan de reprise et de l'appel à projets de l'agence de l'eau pour réduire les rejets des réseaux d'eaux usées des collectivités, le syndicat engage en 2021 des travaux sur les réseaux d'assainissement. Il s'agit de restructurer, mettre en séparatif et réhabiliter des tronçons de réseaux d'assainissement du lac de Vassivière. Le coût prévisionnel est de 6,6 millions d'euros, avec une aide de l'agence de l'eau de 70 %, soit 4,6 millions d'euros.



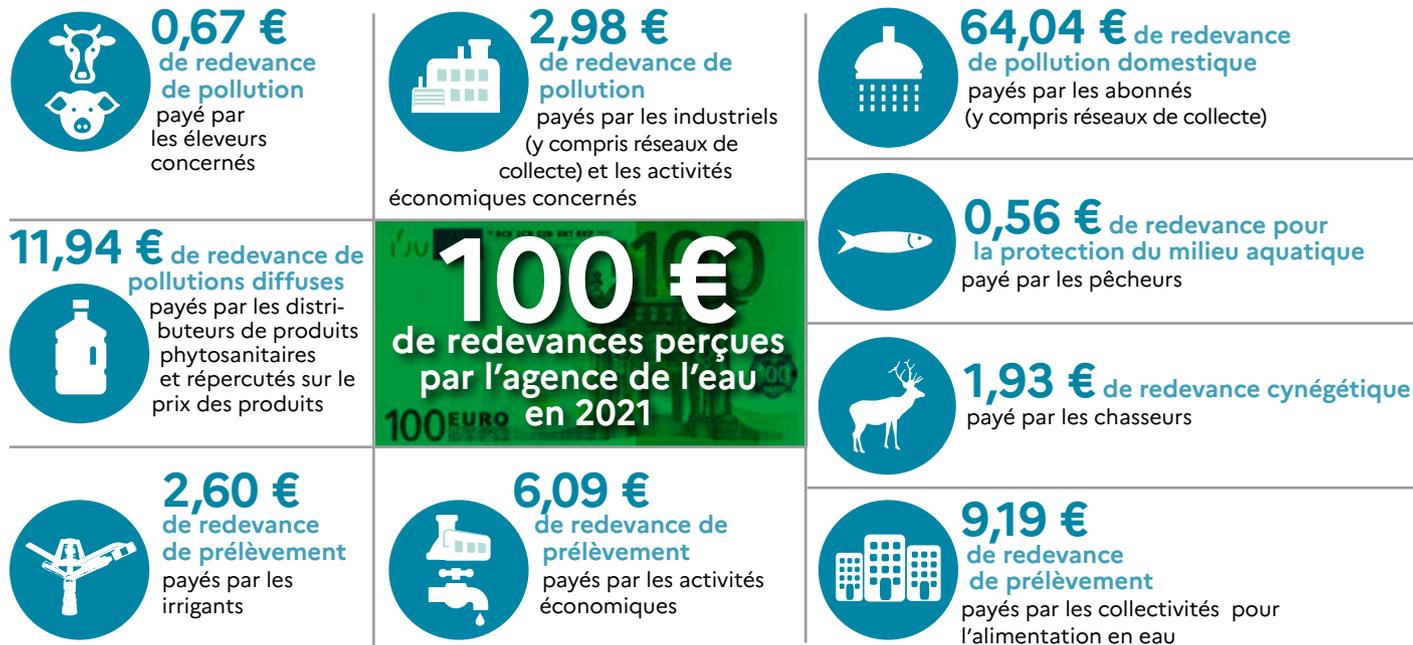
LES REDEVANCES

Photo : Adobe Stock - Raffaello

DES REDEVANCES pour inciter et aider à réduire les pressions sur l'eau

L'agence perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement. Elle les reverse sous forme d'aides dans le cadre de son

11^e programme d'intervention 2019-2024 et apporte son soutien financier aux actions ou projets d'intérêt commun au bassin pour une gestion équilibrée des ressources en eau.



Chiffres

382,18

millions d'euros de redevances émises en 2021

96 %

des redevables ont choisi la télédéclaration

4

redevances mutualisées entre les agences de l'eau
• pollutions diffuses • protection du milieu aquatique • pollution élevage • cynégétique

229

redevables font l'objet d'un contrôle au titre des années 2019 et 2020.

Des redevances révisées en 2021

En 2021 avec la révision du 11^e programme, le montant total prévisionnel des redevances augmente de 71,8 millions d'euros. Il passe de 2 124,8 millions d'euros à 2 198,5 (montant révisé en 2021).

Pour mieux répondre aux enjeux de pression quantitative sur les milieux et de disponibilité de la ressource en eau, la fiscalité des prélèvements sur l'eau est renforcée avec :

- une augmentation de la redevance pollution non domestique à la suite d'une révision des taux pour les paramètres AOX, NO et sels dissous;
- une hausse de la redevance pour collecte domestique de 1 centime d'euros par m³ d'eau, la portant de 2022 à 2024 à 0,16 euro;
- une hausse de la redevance prélèvement sur la ressource en eau avec des taux harmonisés pour tous les usages (8 % par an pour l'irrigation, l'alimentation en eau potable et les autres usages économiques en zone de répartition des eaux (ZRE) et, hors ZRE), une hausse modérée pour l'irrigation (6 % en 2022 et 2023 puis 5 % en 2024), faible pour l'eau potable (0,3 % en 2024) et nulle pour les autres usages économiques.

Vers une nouvelle redevance domestique

Le projet de réforme des redevances domestiques prévoit une nouvelle redevance « solidarité territoriale ». L'agence de l'eau Loire-Bretagne pilote son étude, à la suite du mandat confié en décembre 2019 par le groupe national « redevances » des agences de l'eau.

Dès février 2020, un groupe de travail, piloté par Virginie Mistretta de la direction des redevances et Emmanuel Pichon de la direction des politiques d'intervention, réunit une dizaine d'agents des six agences de l'eau et de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la Transition écologique.

Le but : réfléchir à la mise en place d'une redevance « solidarité territoriale » selon un cadrage ministériel. Il s'agit d'étudier sur quels critères elle sera mise en place, d'approfondir la façon dont elle sera déployée, de rédiger les projets de textes pour le projet de loi de finances et de faire les propositions d'évolution des outils informatiques.

De février 2020 à novembre 2021, le groupe se réunit une quinzaine de fois. Le travail continue en 2022 pour répondre à la poursuite des réflexions sur cette réforme.

382,1 millions d'euros de redevances sont émis en 2021

Les conditions climatiques de l'année 2020 (canicule, sécheresse...) impactent à nouveau fortement les redevances. Les redevances domestiques (pollution, collecte, prélèvement à usage d'alimentation en eau potable) et pour prélèvement à usage d'irrigation agricole sont particulièrement dynamiques. La redevance pour pollutions diffuses du programme national Écophyto, destinée à l'Office français pour la biodiversité, est intégrée dans les recettes, à hauteur de 10 millions d'euros.

En 2021, la redevance « pollution domestique » représente 173,3 millions d'euros et la redevance « collecte domestique » 71,4 millions d'euros. Toutes les communes du bassin sont concernées par la redevance pour pollution domestique perçue auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable. Seules celles qui possèdent un réseau d'assainissement collectif sont concernées par la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue auprès des abonnés du service assurant la collecte des eaux usées.

Les établissements industriels paient en 2021 une redevance pour pollution non domestique de 8,7 millions d'euros, et ceux raccordés à une station d'épuration collective paient une redevance pour collecte non domestique de 2,7 millions d'euros.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (hors prélèvements destinés au fonctionnement des installations hydroélectriques) représente 67,7 millions d'euros en 2021. La redevance pour prélèvements sur la ressource en eau destinés au fonctionnement des installations hydroélectriques s'élève en 2021 à 0,66 millions d'euros.

La redevance pour pollutions diffuses, prélevée par l'agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte de l'ensemble des agences de l'eau, représente 45,6 M€ en 2021 pour Loire-Bretagne, dont 10 millions d'euros correspondant à la part de redevance du programme national Écophyto.

Enfin, la redevance pour protection du milieu aquatique, prélevée par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le compte de l'ensemble des agences de l'eau, s'élève pour Loire-Bretagne à 2,13 millions d'euros.

Des contrôles à vocation pédagogique pour les irrigants

Depuis 2017, 2 % des déclarations de redevances sont estimées d'office. Pour réduire ce taux, des campagnes de contrôle de la redevance « prélèvement » sont menées.

Après chaque campagne de déclaration des redevances, le service des redevances agriculture fait face à un faible pourcentage d'irrigants n'ayant pas retourné leur déclaration. La communication faite lors de la dématérialisation des formulaires de redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau ne convainc pas toujours les contribuables réfractaires à la déclaration.

Les éléments d'assiette nécessaires au calcul de la redevance sont souvent difficiles à récupérer. C'est pourquoi, des contrôles sont mis en place pour sensibiliser les irrigants sur leurs obligations déclaratives à l'agence de l'eau.

Ces contrôles sur place ciblent principalement des dossiers estimés d'office, dans le but de régulariser les montants de redevances et de constituer un dossier technique : géolocalisation du point de prélèvement, prise de photos du système de pompage et du matériel agricole...

Les quelques visites réalisées sur le lieu d'exploitation, au cours du dernier trimestre 2021, sont appréciées par les irrigants. Ils expriment à nos chargés de dossiers « être perdus » face aux démarches administratives à entreprendre auprès des services de l'État - direction départementale des territoires, Office français de la biodiversité. Le retour d'expérience est plutôt positif !

Les exploitants agricoles confondent souvent les missions des services de l'environnement pour préserver la ressource en eau et celles de l'agence de l'eau. Ces contrôles sur place permettent de mieux expliciter nos missions et nos actions dans la gestion de la ressource en eau.



Photo : Adobe Stock - Itsajoop

POINT DE VUE

Photo : Jean-Louis Aubert



Sandrine Mesnil

Technicienne supérieure des redevances

Des contrôles pour sensibiliser

« Au sein du service *Redevances des collectivités et de l'agriculture*, je traite les redevances agricoles. Parmi mes missions, je mets en place des contrôles pour sensibiliser les irrigants à leurs obligations déclaratives à l'agence de l'eau.

À mon arrivée, les irrigants sont un peu réticents. D'une façon générale, ils n'apprécient pas trop les contrôles. Je leur explique que je suis là pour connaître le volume d'eau qu'ils ont prélevé dans l'année, un volume qui constitue la base de calcul de leur redevance, mais aussi pour connaître les motifs du non-retour spontané de leur déclaration.

Le plus souvent, ils répondent qu'il s'agit d'une négligence, parfois d'une forme de phobie administrative, ou bien qu'ils sont acquis à l'idée de payer sans s'intéresser aux modalités de calcul de la redevance.

À mon départ, ils ont plutôt le sourire; ils disent être très satisfaits de la visite qui peut aussi se solder par une diminution du montant de la redevance, voire une annulation. Ces visites permettent de recréer du contact avec l'irrigant et de lui faire comprendre que nous sommes là aussi pour le guider lors de la phase déclaration. »



LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

Photo : Adobe Stock - Thierry RYO

L'ÉLABORATION DU SDAGE 2022-2027

Le Sdage et son programme de mesures associé sont des documents pour planifier et favoriser, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, l'atteinte des objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau, dont le bon état des eaux. Ils seront adoptés après la consultation du public de 2021.

Les travaux d'élaboration du projet de Sdage 2022-2027 sont marqués par la consultation qui se déroule du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021. Le public et les assemblées répondent au questionnaire de la consultation et/ou émettent des avis sur les orientations du projet de Sdage. Le comité de bassin et ses commissions se mobilisent pour examiner ces retours :

- la commission Littoral se charge des avis émis relatifs au chapitre 10 « Préserver le littoral ». Elle veille à la bonne articulation entre le Sdage et le document stratégique de façade pour la mer ;
- la commission relative aux milieux naturels étudie les avis relatifs aux orientations en matière de protection des milieux aquatiques ;
- la commission Communication et action internationale traite les orientations en matière d'information et de sensibilisation ;
- la commission Inondations, plan Loire veille à la bonne articulation entre le Sdage et le plan de gestion des risques d'inondation ;
- la commission Planification, au cours de nombreuses réunions et groupes de travail, s'assure de la cohérence globale du document.

Chiffres

57 Sage

couvrent...

87 %

du territoire

4 Sage

en phase d'élaboration
en 2021

PAROLE À

Photo : Jean-Louis Aubert



Philippe Gouteyron

Directeur de l'évaluation et de la planification, agence de l'eau Loire-Bretagne

L'adaptabilité et la réactivité des acteurs de l'eau pour élaborer le Sdage 2022-2027 ont été les maîtres mots

« L'élaboration du projet de Sdage 2022-2027 est marquée en 2021 par un contexte sanitaire inédit. Une mobilisation remarquable et un engagement de tous malgré ce contexte. Les événements et les échanges organisés pour sensibiliser et contribuer au projet ne se réalisent pas sous le même prisme que pour les autres cycles d'élaboration d'un Sdage. Pour autant, les acteurs du bassin Loire-Bretagne restent mobilisés et communiquent leur avis sur le projet de Sdage et de programme de mesures. »

Les services techniques et les membres des instances s'investissent dans le traitement des retours de cette consultation. La commission Planification se réunit à plusieurs reprises pour étudier et prendre en compte les avis exprimés. Les nombreux échanges, animés, sont réalisés dans l'écoute de l'ensemble des représentants. Cette recherche de consensus aboutit à des propositions de modifications rédactionnelles du projet de Sdage qui seront soumises au vote du comité de bassin en mars 2022. »

L'examen des résultats de la consultation se poursuit

À partir du 1^{er} mars 2021, le projet de Sdage 2022-2027 est soumis pour 4 mois à la consultation des assemblées et pour 6 mois aux observations du public. Les membres du comité de bassin examinent les avis émis et les suites à donner.

Les commissions en charge du littoral, des inondations, des milieux naturels et de la communication font un premier examen du projet de Sdage. En s'appuyant sur leurs travaux, la commission Planification examine l'ensemble du document et veille à sa cohérence.

Au cours de la consultation, elle met en place une méthode de travail pour analyser les avis au fil de l'eau. Elle confie l'analyse à un groupe de travail, composé de membres de la commission, qui respecte l'équilibre des collèges du comité de bassin. Ce groupe prend connaissance de l'ensemble des avis exprimés. Il examine et débat des propositions d'ajustements de rédaction du secrétariat technique de bassin. Il rejette, accepte ou amende ces propositions. Toutes ses décisions sont prises à l'unanimité.

La commission Planification prend ensuite le relais et étudie en priorité les points restés en suspens. Démarré en 2021, le débat sur les suites à donner à la consultation se poursuivra au premier trimestre 2022, avant adoption du Sdage.



Photo : Etienne Bouju

Des commissions locales de l'eau impliquées dans l'élaboration du Sdage

Les commissions locales de l'eau s'impliquent fortement et avec pertinence dans le processus d'élaboration du Sdage. Elles établissent les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les Sage. Ces documents de planification déclinent localement les orientations et les dispositions du Sdage en tenant compte des spécificités du territoire. Ce qui explique leur participation massive et engagée dans l'élaboration du Sdage.

Les commissions locales de l'eau font partie des assemblées dont la consultation est obligatoire au titre du code de l'environnement. En 2021, la crise sanitaire inédite et le processus de renouvellement de leur composition, à la suite des élections municipales, affectent leur participation. Toutefois, c'est l'une des plus importantes parmi les assemblées consultées avec un taux de réponse de 86 %.

Parmi les 48 avis émis par les commissions, 39 sont favorables avec ou sans réserve et 2 défavorables. 7 ne formalisent pas d'avis.

Bonne mobilisation pour la consultation 2021 sur le projet de Sdage

Dans le bassin Loire-Bretagne, malgré le contexte sanitaire, plus de 4000 avis reçus dont 399 émanent d'acteurs ou de groupes d'acteurs. Une mobilisation qui fait suite à une large information relayée par les acteurs locaux.

Particuliers et acteurs s'expriment sur les projets de stratégie pour l'eau et les inondations proposés par l'État et le comité de bassin :

- 171 assemblées consultées au titre du code de l'environnement et 228 avis d'acteurs ou groupes d'acteurs (collectivités, syndicats, associations, collectifs divers, compte rendu de débats publics, jurys citoyens...) formulent 6070 remarques;
- 3647 avis particuliers donnent leur avis. 2268 d'entre eux répondent au questionnaire, 83 émettent une contribution écrite et 1296 font leurs observations dans le cadre d'une cyber-action et tract.

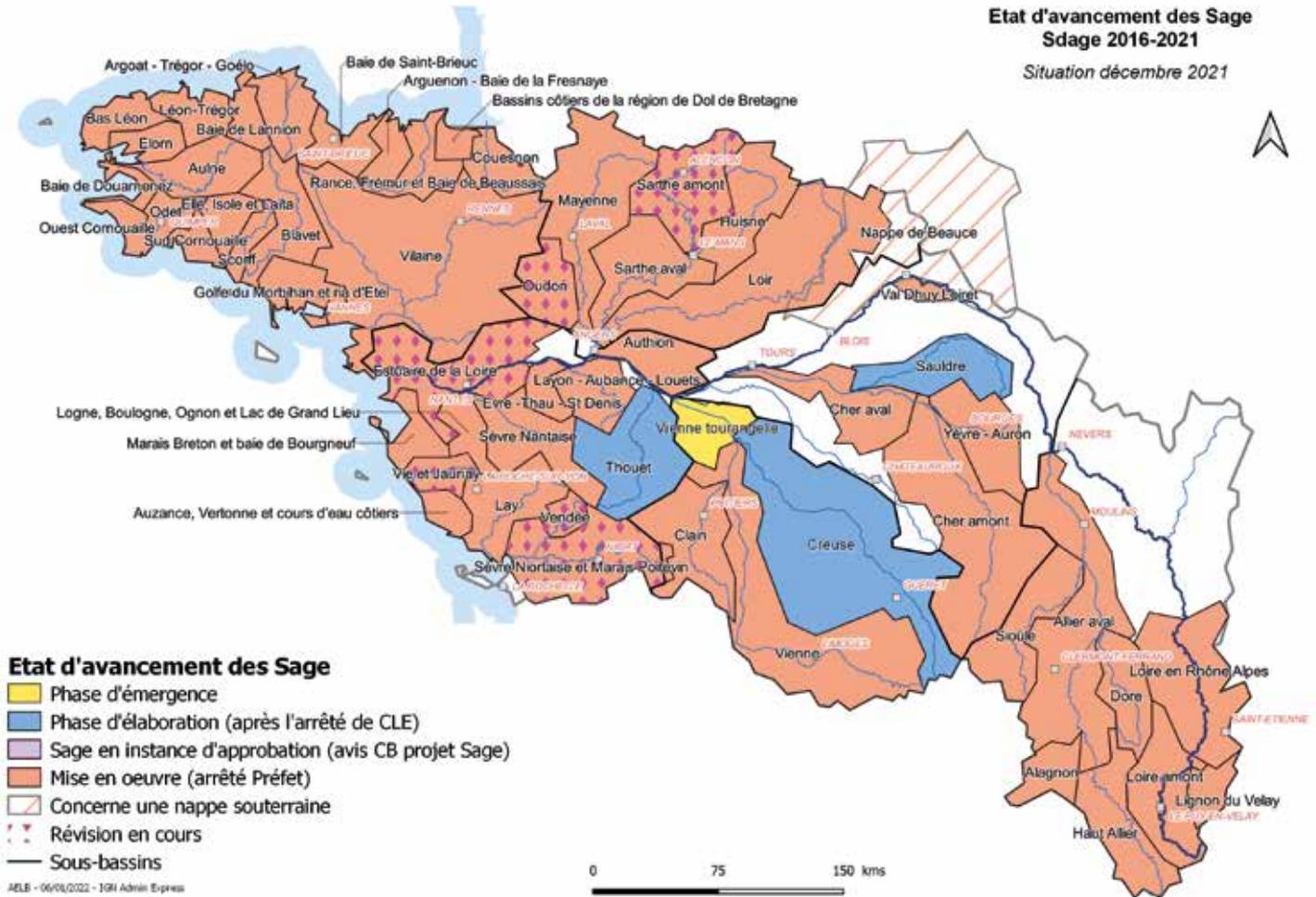
60 % des répondants au questionnaire estiment le projet de Sdage assez ou complètement adapté pour répondre aux enjeux du bassin : garantir des eaux de qualité, préserver les milieux aquatiques, partager la ressource disponible...

Pour les assemblées participantes, 49 % sont favorables aux grandes orientations, au programme et calendrier de travail du Sdage et 23 % émettent un avis défavorable. 83 % des commissions locales de l'eau et 76 % des structures porteuses de schéma de cohérence territoriale approuvent la rédaction du document. 89 % des chambres d'agriculture et 58 % des chambres de commerce et d'industrie n'approuvent pas cette rédaction.

Ces résultats sont le fruit d'une large information de l'agence de l'eau, relayée par les acteurs locaux.

Etat d'avancement des Sage Sdage 2016-2021

Situation décembre 2021



La déclinaison locale du Sdage

La déclinaison locale des orientations et objectifs des Sdage et de leurs programmes de mesures passe par la mise en œuvre de démarches territoriales de gestion intégrée qui peuvent être des Sage ou des outils spécifiques de bassin. L'enjeu majeur est l'atteinte du bon état des eaux par l'engagement d'actions cohérentes sur les différentes pressions. Pour les situations les plus complexes, la réussite de l'action des agences de l'eau réside dans l'identification des territoires qui devront faire l'objet d'une démarche de gestion intégrée, le partage des objectifs avec nos partenaires, et l'engagement opérationnel d'actions.

Par le développement de la contractualisation, les agences de l'eau favorisent la mise en cohérence des politiques territoriales ayant un impact sur l'eau.

Une attention particulière sera portée à la synergie entre ces démarches territoriales de gestion de l'eau et les démarches territoriales émergentes ou existantes de gestion de la biodiversité, auxquelles les agences de l'eau contribuent.

En 2021, plus de 5,5 millions d'euros sont engagés pour accompagner la mise en œuvre des Sage.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



Photo : Adobe Stock - William Wang

POUR L'ACCÈS À L'EAU dans les pays en développement

3 millions d'euros d'aides consacrées à l'action internationale en 2021

L'aide à la coopération décentralisée

Depuis la loi « Oudin-Santini » du 9 février 2005, les agences de l'eau peuvent mobiliser jusqu'à 1 % de leurs ressources pour financer des opérations de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Depuis 15 ans, l'agence de l'eau Loire-Bretagne est engagée dans ces actions qui contribuent à l'atteinte du 6^e objectif de développement durable des Nations unies : d'ici 2030, garantir l'accès de tous à des services d'eau potable et d'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources.

En 2021, l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte son soutien à 39 projets portés par des collectivités territoriales et des associations, malgré une situation complexe du fait de la pandémie de Covid-19 :

- 90 % des demandes concernent l'Afrique (Burkina Faso, Sénégal ou encore Madagascar), conformément aux priorités de l'aide publique au développement de la France,
- 60 % des dossiers sont relatifs uniquement à l'alimentation en eau potable, 30 % à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement et 10 % uniquement à l'assainissement.

Les partenariats

L'agence poursuit ses partenariats en Afrique (Burkina Faso et Côte d'Ivoire), en Asie du sud-est (Cambodge, Laos) et au Brésil. Ces partenariats sollicitent l'expertise des agents sur la déclinaison opérationnelle et le financement de plans d'actions de bassin, le développement de système d'information sur l'eau ou encore la mise en place d'instance pour coordonner.

En 2021, en raison des restrictions de déplacement, une seule mission en présentiel est réalisée en Côte



Photo : Gonoshastaya Kendra Savar - Une Image à part

d'Ivoire. Les activités à distance se multiplient pour maintenir les dynamiques existantes. La présence sur place de collaborateurs de l'office international de l'eau, opérateur de l'agence, est un atout indéniable.

Zoom sur quelques temps forts en 2021

Les 6 agences de l'eau lancent un appel à projets commun entre janvier et juin 2021. Première initiative du genre, cet appel a pour objectif de favoriser la réalisation de projets d'accès à l'eau et à l'assainissement sur les territoires des partenariats institutionnels.

13 projets lauréats sont retenus par le jury national, pour un montant d'aide de 2 millions d'euros, dont 2 financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne : l'un au Cambodge sur le bassin du Stung Sen et l'autre en Côte d'Ivoire dans le haut-bassin du Bandama.

2021, c'est aussi la mission de lancement réalisée en Côte d'Ivoire au mois de juin : de nombreuses rencontres institutionnelles et un premier atelier relatif à la mise en place d'une structure de gouvernance dans le haut-bassin du Bandama.

Agir pour les populations les plus démunies

Au Bangladesh, dans le delta du Gange, l'eau est présente partout dans la région des Sundarbans mais pas potable en raison des conditions naturelles et climatiques. Une technique simple de filtres à sables est utilisée par l'organisation non gouvernementale Gonoshastaya Kendra Savar pour alimenter des populations déshéritées. Associée à des formations pour garantir leur entretien et à la construction de latrines, cette action promue par le comité de soutien du Cher est lauréate des Trophées de l'eau Loire-Bretagne en 2021.

Dans la région des Sundarbans, au sud du Bangladesh, les populations en zone côtière sont parmi les plus déshéritées. Elles sont face à deux périls : la salinisation des sols et des eaux de surface par montée du niveau de la mer, et la contamination aléatoire à l'arsenic naturel dans les eaux souterraines profondes. Cette situation compromet la santé et la vie quotidienne des habitants.

C'est grâce à la coopération de deux associations, l'une au Bangladesh et l'autre en France dans le Cher et aux aides financières de l'agence de l'eau Loire-Bretagne que la population de trois cantons des Sundarbans les plus vulnérables au cyclone tropical Sidr en 2007, a désormais accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Photo : Gonoshastaya Kendra Savar - Une Image à part



Zone côtière de la région des Sundarbans au Bangladesh

3 500 familles soit 16 000 personnes bénéficient d'un accès à l'eau potable depuis l'installation de 80 filtres à sable. Pour chaque coopérative d'utilisateurs, un homme et une femme sont formés à la maintenance du filtre à sable communautaire. Le coût total est de 173 420 euros. Il comprend l'installation des 80 filtres à sable, des 310 latrines hygiéniques des familles les plus démunies et la formation de deux personnes chargées de l'entretien pour chaque équipement coopératif, et aussi pour la construction du dispositif et de sa gouvernance, du réseau coopératif déterminant pour la pérennité du développement mis en place.

▶ Le film : <https://bit.ly/AEP-Bangladesh>

Parole à Marie-Noëlle Lejeune, présidente du comité de soutien du Cher à Gonoshastaya Kendra Savar et Rémy Marquès, chargé d'intervention à l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Une technique simple pour l'alimentation en eau potable au Bangladesh

Photo : Une Image à part



« Notre travail est de faire connaître Gonoshastaya Kendra et ses initiatives afin de rassembler compétences et fonds qui seront utilisés pour des programmes bien précis que nous suivons de A à Z. Les Bangladais sont capables de cerner leurs problèmes, d'en trouver les solutions et de les mettre en œuvre eux-mêmes pour autant qu'ils en aient le financement. Nous nous efforçons de leur apporter, outre un accès éventuel aux compétences techniques utiles mobilisables en France, de l'argent issu de dons privés et de subventions attribuées par des institutions comme l'agence de l'eau Loire-Bretagne. »

Photo : Jean-Louis Aubert



« Ce projet est original puisqu'il vise des enjeux de qualité d'eau et de santé humaine dans un contexte de pluies abondantes et d'inondations. Le filtre à sable apporte une réponse efficace, avec des technologies accessibles localement, ce qui garantit une pérennité des installations financées. L'approche est complète avec un volet assainissement (latrines), sensibilisation de la population et formation des responsables de l'entretien des filtres à sables. »

En savoir plus : <https://bit.ly/Art-Bangladesh>

Chiffres

3,1

millions d'euros
pour 39 projets

90 %

des demandes
concernent l'Afrique
(Burkina Faso, Sénégal,
Madagascar)

0,8 %

des redevances
affectées
à l'international

285 000

habitants :
population concernée
par les opérations,
financées dans le cadre
de la loi Oudin-Santini



Photo : Gonoshastaya Kendra Savar - Une Image à part

A blurred photograph of a meeting room. Several people are seated around a long table, looking towards the front of the room. The image is out of focus, emphasizing the overall scene rather than individual details. A teal square is in the top left corner.

LA SENSIBILISATION

Photo : Adobe Stock - Godlikeart

PLUS DE 400 PARTENAIRES MOBILISÉS ET 1 500 ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

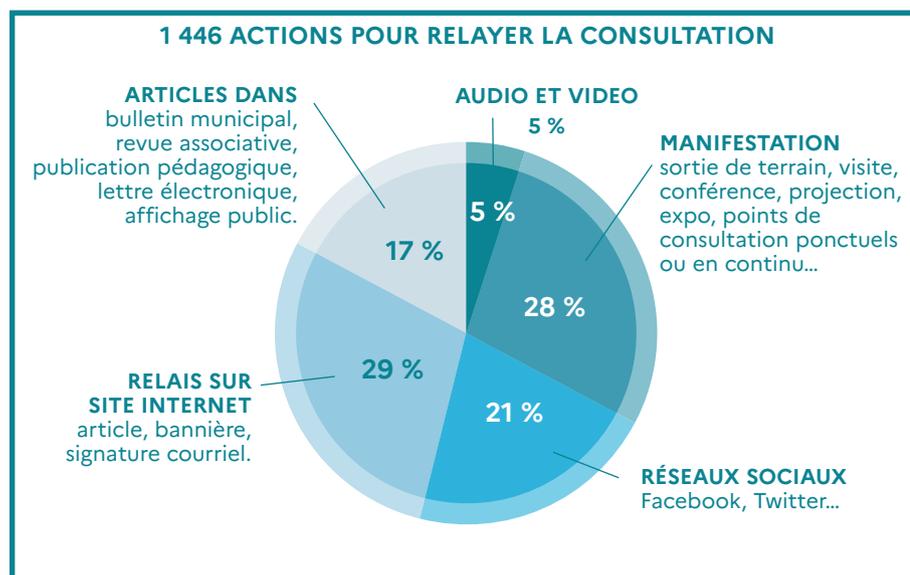
Du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021, plus de 400 acteurs relaient la consultation sur les projets de stratégie 2022-2027 pour l'eau et les inondations. Ils informent, invitent les acteurs et les citoyens à donner leur avis sur : stands sur les marchés, jurys citoyens, conférences, débats, expositions, sorties et visites autour des rivières à pied ou à vélo...

Près de 1500 actions sont menées, malgré la crise sanitaire, par les partenaires-relais de la consultation.

Le nombre et la répartition géographique des avis expriment l'importance de leur mobilisation pour démultiplier l'information et inciter le public à participer au débat et à donner son avis.

Le nombre d'acteurs mobilisés, la diversité des actions montrent la dynamique et la volonté des acteurs locaux de se saisir de ce sujet.

De nombreuses structures, notamment des collectivités, mènent des actions simples comme la mise en ligne d'un article sur leur site internet ou l'insertion d'un article dans le bulletin municipal. Les structures aidées par l'agence, principalement des associations, organisent des actions plus conséquentes ou plus nombreuses : manifestations, conférences, relais via tous leurs moyens de communication.



Source : agence de l'eau Loire-Bretagne – Octobre 2021

Chiffres

Consultation :

plus de **4 000**
avis exprimés et
1 500 actions recensées

2,1 millions
d'euros d'aides
accordées à la
sensibilisation en 2021

+ 700
demandes
d'informations et de
données traitées
(de janvier à septembre 2021)

47 %
Progression du nombre
de consultations des
sites Internet

76 communiqués
de presse

Des partenariats dynamiques pour sensibiliser sur le Sdage

La sensibilisation est un levier pour le 11^e programme de l'agence de l'eau. Les aides engagées sont à l'image du dynamisme des actions pour accompagner la consultation et sensibiliser sur le Sdage.

Les conventions pour sensibiliser sur le Sdage, signées avec des partenaires ayant une action régionale, permettent de démultiplier l'action localement, de l'inscrire dans la durée et de toucher un large public.

Les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), France nature environnement (FNE) Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, la fédération de la région Auvergne pour la nature et l'environnement (Frane), SOS Loire Vivante, Eau et rivières de Bretagne, l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée), les associations de consommation logement et cadre de vie (CLCV) Bretagne et Pays de la Loire ou encore l'union de bassin des fédérations de pêche, sont autant d'associations qui déploient en continu des actions de sensibilisation/concertation autour des enjeux de l'eau. Une démarche facilitante pour mobiliser efficacement le public pendant les périodes de consultation.

Sensibilisation et opération foncière pour préserver la ressource en eau

Pour faire face à la dégradation de la ressource en eau, la régie des eaux des Coëvrons sensibilise l'ensemble des usagers à l'importance de protéger l'eau dans les aires d'alimentation de huit captages d'eau potable prioritaires dans la Sarthe et la Mayenne. Elle mène des opérations foncières là où l'enjeu de production est stratégique et les risques de dégradation de la qualité de l'eau importants. Une action exemplaire, lauréate des Trophées de l'eau Loire-Bretagne 2021.

Dans le cadre du contrat territorial de lutte contre les pollutions diffuses sur les huit captages prioritaires de l'Est mayennais, la régie des eaux des Coëvrons s'engage dans des actions de sensibilisation et des opérations foncières grâce à un portage politique fort.

Elle élabore un plan de communication et conduit un travail d'information, de pédagogie et de concertation avec les élus, les agriculteurs et la population pour faire prendre conscience de l'importance de la gestion raisonnée de la ressource en eau.

Un travail fédérateur qui assoit l'identité du contrat sur le territoire, facilite l'appropriation des enjeux, la mise en place et l'acceptation de solutions. La dynamique de territoire créée favorise les démarches foncières, dans un climat de confiance avec les agriculteurs, pour mieux préserver la qualité des eaux.



Photo : Une Image à part

▶ Le film : <https://bit.ly/Coevrons>



Corinne Morel

Chargée d'intervention à l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La Régie des eaux des Coëvrons acquiert 83 hectares de terres agricoles pour limiter les pollutions en facilitant le passage en prairies.

« La régie des eaux des Coëvrons a fait preuve d'innovation et réflexion pour créer une dynamique de territoire afin d'atteindre l'objectif global de la préservation de la qualité des eaux, développant une politique de concertation et en tenant compte des enjeux et problématiques. Elle a déployé une politique foncière tout en construisant, en parallèle une stratégie de communication pour valoriser ses actions et sensibiliser tous les acteurs. En termes d'innovation, la création du slogan apposé sur toute communication « Notre eau vient d'ici, préservons-la ! », illustre cette volonté. C'est pourquoi, il est intéressant de valoriser les actions de la régie qui pourront servir d'exemple et montrer le chemin à poursuivre pour atteindre le bon état. »

En savoir plus : <https://bit.ly/Coevrons-Sensib-Foncier>

Concours « Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain »

En 2021, le concours d'affiches organisé par l'agence pour célébrer la journée mondiale de l'eau s'ouvre au support vidéo. Il invite les élèves et leurs enseignants des écoles, collèges et lycées de l'ensemble du bassin Loire-Bretagne à mener une réflexion sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

Trois projets sont lauréats parmi les 158 concourant. Des élèves du Loiret et des Côtes-d'Armor sont à l'honneur pour l'affiche composée par deux projets lauréats : Gado, élève de 5^e au collège André Malraux à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret) et Alison, Coralie et Salomé, élèves de terminale Bac professionnel Sapat au lycée Dominique Savio à Dinan (Côtes-d'Armor).

Ceux du Loir-et-Cher sont à l'honneur pour la vidéo lauréate réalisée par Anaïs, Angèle, Axel, Gabin, Justine, Lorenzo, Louka, Maël, Mattéo, Mike, Quentin, Téó, Warenne et Yohann, élèves au collège Lavoisier à Oucques-la-Nouvelle.

En savoir plus :
<https://bit.ly/JME-Laureats2021>

Le film du Lauréat vidéo :
<https://bit.ly/JME-LaureatVideo2021>



LA CONNAISSANCE

Photo : Adobe Stock - kurgu128

LA CONNAISSANCE DES MILIEUX au service de la restauration du bon état écologique et chimique

Nouvelle évaluation de l'état chimique des eaux continentales en 2021. Point sur la qualité des eaux.

L'état d'une eau de surface - cours d'eau, plan d'eau, littoral et estuaire - se définit par son état écologique et son état chimique. Les deux doivent être au moins « bons » pour qu'elle puisse être déclarée en bon état. Pour une eau souterraine, le bon état est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».

L'évaluation de 2021 montre une baisse du pourcentage des eaux souterraines en bon état: 51 % contre 64 % dans l'évaluation 2019. Elle s'explique par une méthode d'évaluation renforcée par de nouvelles mesures de substances chimiques dans la chair des poissons ou dans les petites crevettes d'eau douce ainsi que par l'augmentation des mesures des métabolites issues des pesticides.

Des évaluations de l'état écologique de 2019 ressort une situation stable dans le temps mais très différenciée selon les territoires avec environ 24 % des cours d'eau en bon état écologique et 40 % en état moyen. Les secteurs en bon ou très bon état sont situés principalement à l'amont du bassin et dans la moitié ouest de la Bretagne. La région médiane présente un état nettement dégradé en lien avec une population parfois dense, une industrie dynamique, une agriculture et une irrigation importantes et des étiages naturels faibles. Avec les mêmes caractéristiques, la situation est critique en Loire aval et sur les côtiers vendéens. Elle est également critique sur l'axe Loire entre Saint-Étienne (Loire) et Nevers (Nièvre).

Comment se mesure l'état des eaux ?

L'état des eaux est déterminé par l'élément le plus déclassant. Un seul élément de qualité dégradé peut déclasser l'état. Les valeurs du bon état ne sont pas les mêmes pour un fleuve de plaine ou un torrent de montagne. C'est pourquoi des sites de référence servent d'étalon pour définir les seuils du bon état.

L'état écologique se mesure à partir de 4 indices de l'état biologique de l'eau et 21 paramètres de l'état physico-chimique.

L'état chimique des eaux de surface correspond à l'état de 53 substances ou familles de substances prioritaires au niveau européen dont les valeurs de bon état sont définies au niveau européen. La masse d'eau est l'unité d'évaluation. C'est une unité hydrographique ou hydrogéologique cohérente. Ses caractéristiques relativement homogènes permettent de lui définir un même objectif.

Chiffres

1 440

stations de surveillance de l'état des eaux dont 1 003 sur les cours d'eau, 362 pour les eaux souterraines, 34 pour les plans d'eau, 25 sur les eaux côtières et 16 sur les estuaires.

Environ

4 millions

de nouvelles données intégrées dans la banque des données (OSUR).

20,24 %

des stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) pour les eaux superficielles en bon état ou très bon état écologique.

Tous les résultats dans le dossier
Zoom sur la qualité des eaux :

<https://bit.ly/ZoomQualiteEau>

11,9 millions d'euros pour la surveillance des eaux

La surveillance des eaux en 2021

Près de 12 millions d'euros sont consacrés à la surveillance de nos rivières, lacs, eaux souterraines et estuaires en 2021, dernière année du programme de surveillance 2016-2021.

Comme chaque année, pour garantir un niveau de qualité optimal des données, l'agence de l'eau réalise des actions d'audit et de concertation en s'appuyant sur ses partenaires, notamment les services régionaux de l'État - direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et les services régionaux de l'office français de la biodiversité (OFB).

L'agence de l'eau apporte aux acteurs locaux son soutien technique et financier pour le suivi des eaux. L'objectif des suivis est d'évaluer les travaux de reconquête de la qualité des eaux et des milieux dans les territoires avec des mesures avant et après travaux. Les aides sont principalement versées aux maîtres d'ouvrage dans le cadre de contrats territoriaux et de Sage, localisés sur un périmètre hydrographique déterminé, et de suivis départementaux (fédérations de pêche, conseils départementaux).

Le programme de surveillance 2022-2027

Un nouveau programme de surveillance est élaboré pour les années 2022-2027. Il organise les modalités d'acquisition, de collecte et d'accessibilité des données caractérisant l'état des cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, estuaires et eaux côtières.

Une analyse fine de la surveillance mise en place en application de la directive cadre sur l'eau permet de tirer des enseignements pour élaborer ce prochain programme. Il est construit avec un souci d'utilisation efficiente des ressources financières et humaines et sur la base d'orientations stratégiques :

- mobiliser prioritairement les ressources dans la continuité du réseau de contrôle de surveillance actuel et mettre en œuvre un réseau de contrôle opérationnel tournant et adapté en fonction des connaissances ;
- adapter annuellement le programme pour suivre les évolutions suite aux actions mises en place ;
- mettre en place la surveillance des substances chimiques dans le biote.

Le plan d'action pour une surveillance mutualisée entre les agences

Les équipes « surveillance » des 6 agences s'investissent dans le plan de mutualisation de la surveillance, enrichi d'un volet littoral en 2021. Elles font converger leurs pratiques sous le pilotage de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (Philippe Gouteyron, directeur de l'évaluation et de la planification et de Jean-Baptiste Chatelain, chef de service évaluation). Deux séminaires de travail ont lieu en 2021 : en juin pour la surveillance littoral et en octobre pour la surveillance des eaux continentales.



Le plan d'action aborde les outils et applications informatiques, les marchés, les pratiques d'organisation et de gestion des données, les compétences et la gouvernance.

En 2021, les marchés mutualisés en cours, ou en procédure d'appel d'offres, concernent les analyses de substances dans la chair du poisson ou dans le gammare, les audits des prestataires des marchés de prélèvements pour les eaux continentales, les échouages des algues opportunistes sur le littoral, les peuplements piscicoles en eaux de transition et la convention avec l'Ifremer.

Vers une application inter-agences unique pour la surveillance

Après un partage des besoins actuels et futurs, la carte d'identité du futur outil commun aux agences pour la surveillance des eaux a vu le jour. Les premiers échanges débutent sur les études de faisabilité et les solutions.

Suivre et évaluer les travaux en milieux humides

La boîte à outils LigéO est un outil indispensable pour mieux connaître le fonctionnement des zones humides, décider des travaux de restauration à réaliser, les suivre et en évaluer les effets.

LigéO est destinée aux acteurs et gestionnaires des zones humides. Elle se compose d'indicateurs communs et de protocoles harmonisés. Sept indicateurs et des protocoles de suivis permettent de qualifier l'état de la zone humide à travers une note. Par exemple, sont suivis les végétaux, les amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons...), les libellules (odonates), la piézométrie (niveau d'eau dans le sol), la nature du sol et le niveau trophique de l'eau...

Cette boîte à outils est aussi utile pour faire prendre conscience du rôle des zones humides et inciter à agir pour les préserver.

Pour sa création, le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire et le Forum des Marais Atlantiques sont lauréats des Trophées de l'eau 2021. Ils proposent d'accompagner les gestionnaires par des formations et un appui technique pour choisir les indicateurs, mettre en place le plan d'échantillonnage...

Le film : <https://bit.ly/OutilsLigero>

Connaissance, recherche et innovation au cœur des missions de l'agence

Avec le 11^e programme, l'agence de l'eau soutient la recherche, l'innovation et le développement. En 2021, 34 opérations d'un montant d'environ 2,3 millions d'euros bénéficient de 882 000 euros d'aides de l'agence de l'eau. Sur ces 34 opérations, 20 études concernent la politique littorale et le plan algues vertes avec une aide d'environ 500 000 euros. Quatre colloques ou journées thématiques très adaptés au « tout numérique » sont financés comme le 23^e carrefour des gestions locales de l'eau, devenu un rendez-vous incontournable dans le domaine de la gestion de l'eau. De nouvelles thématiques s'imposent : l'eau et le changement climatique, la réutilisation des eaux pluviales et l'expérimentation dans la gestion des macro-plastiques à la sortie des émissaires pluviaux sur Nevers.

La commission Évaluation des politiques d'intervention étudie les résultats obtenus sur les pressions et la qualité des eaux à la suite des actions menées sur 10 territoires du bassin. Elle évalue les actions mises en place pour retrouver une gestion équilibrée de la ressource en eau dans le Marais poitevin sur les bassins du Lay, de la Vendée et des Autizes. Ces évaluations alimentent les réflexions pour la révision du 11^e programme et le futur 12^e programme.

PAROLE À

Photo : Une image à part



Audrey Duriez

Chargée de mission au Forum des Marais Atlantiques

LigéO, des outils et des méthodes partagés

« Ce sont des outils « clé en main » pour suivre l'efficacité des travaux de restauration sur les zones humides. Par ailleurs cela aide à faire connaître et à

valoriser ces milieux qui jouent un rôle pour la qualité de l'eau et pour sa quantité, facteur non négligeable dans un contexte de changement climatique. Il y avait une réelle demande des opérateurs de terrain et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour avoir à disposition cet outil d'évaluation des zones humides. Et dans ce contexte de changement climatique, il est important de disposer d'outils qui rendent compte de cet état. »

Photo : Une image à part



Brigitte Ruaux

Chargée de mission zones humides au conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire Atlantiques

« Nous suivons différents indicateurs : par exemple le niveau de la nappe pour voir si la zone humide est fonctionnelle ou pas. Nous

inventorions également la flore : nous mettons en place des carrés dans lesquels nous relevons l'ensemble des espèces végétales et leur recouvrement, et pour les libellules, on marche lentement sur 25 mètres en relevant l'ensemble des espèces de libellules. Tous ces éléments nous permettent d'attribuer une note qui est révélatrice de l'état fonctionnel du milieu. »



LES MOYENS

Photo : Adobe Stock - Laura Pashkevich

L'AMICALE PRÉSENTE malgré une année encore perturbée

L'Amicale compose avec une année agitée sur la tenue des activités programmées. Nous avons à cœur de partager de beaux moments de convivialité avec les amicalistes, le cap est tenu sur tout ce qui était possible. Séjours, visites, activités ont pu ravir les plus chanceux. Le point d'orgue étant les défis, les cadeaux autour du calendrier et le spectacle de Noël : le succès est au rendez-vous, les agents ont pu conforter leur esprit d'équipe et un peu leur âme d'enfant, une vraie bouffée d'oxygène !



Eloïse Querault



Un meilleur confort des agents et un bilan carbone amélioré au siège de l'agence de l'eau

L'agence réalise des travaux dans les locaux du siège à Orléans. Elle remplace 258 châssis dont 168 fenêtres pour les bureaux.

Les fenêtres de plusieurs bâtiments de l'agence sont désormais équipées d'une ouverture en oscillo-battante comme celles d'autres bâtiments changées en 2008. Cet équipement est complémentaire d'une ouverture à la française car elle permet une excellente aération : l'air peut se renouveler sans risque d'humidité à l'intérieur de l'espace et maintenir ainsi un certain confort. Une amélioration importante pour suivre les recommandations sanitaires de 2021 d'une aération de 5 minutes toutes les heures.

Le bilan carbone de ces travaux est vertueux avec une fabrication en circuit court sur la région orléanaise qui réduit les transports des matériaux. Le bilan thermique de l'agence va s'améliorer. Les agents occupant les espaces traités notent déjà une différence importante de confort de l'espace de travail.

Les vitres sont également équipées d'un double vitrage de contrôle solaire élevé qui limite l'apport de chaleur en période estivale même si les fenêtres restent fermées au moment où le soleil est au plus fort.

L'agence de l'eau investit 411 000 euros dans cette opération.

Chiffres

Plafond d'ETPT* :

284,40

Taux de consommation des ETPT :

98,7 %

Budget formation :
(comptes exécutés 2021)

160 331 €

Chiffres ISO 14001

-5 889 kg

(dont 5 647 kg en 2021)

Réduction d'émission de CO₂ constatée depuis l'installation de bornes électriques (sur le seul dernier semestre 2021)

Consommation de papier (Imprimantes et service reprographie cumulés)

+ 4,6 %
par rapport à 2020

Énergie

-2,3 %

par rapport à 2020

* ETPT : Equivalent temps plein travaillé

CERF : le nouvel outil de gestion des processus ressources humaines

Sa finalité est de renforcer l'harmonisation des quatre domaines « Compétences, Entretiens, Recrutements et Formations » et de rendre plus performante la gestion des ressources humaines.

Dématérialisé et mutualisé avec les six agences de l'eau, CERF offre de nouvelles fonctionnalités et un accès sécurisé aux données concernant toute la carrière d'un agent : emploi, formations, entretiens... Chacun devient ainsi davantage acteur de l'évolution de son parcours. Avec cet outil, les agences s'engagent vers plus d'harmonisation de leurs pratiques.

Son déploiement, initié fin 2021, s'achèvera à mi 2022.

BILAN FINANCIER

RÉALISATION DU BUDGET

(en millions d'euros • arrondis)

	Autorisation d'engagement (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes	
	Exécution 2021	Taux d'exécution	Exécution 2021	Taux d'exécution	Exécution 2021	Taux d'exécution
Interventions (aides)	351,24	99 %	292,39	89 %	Redevances	380,26 101 %
Investissement	1,70	72 %	1,68	59 %	Autres recettes	3,70 100 %
Fonctionnement	6,12	85 %	5,84	85 %	Recettes fléchées	10,81 100 %
Personnel	22,60	98 %	22,60	98 %		
Contributions	56,23	100 %	56,23	100 %		
TOTAL	437,89		378,74			394,77

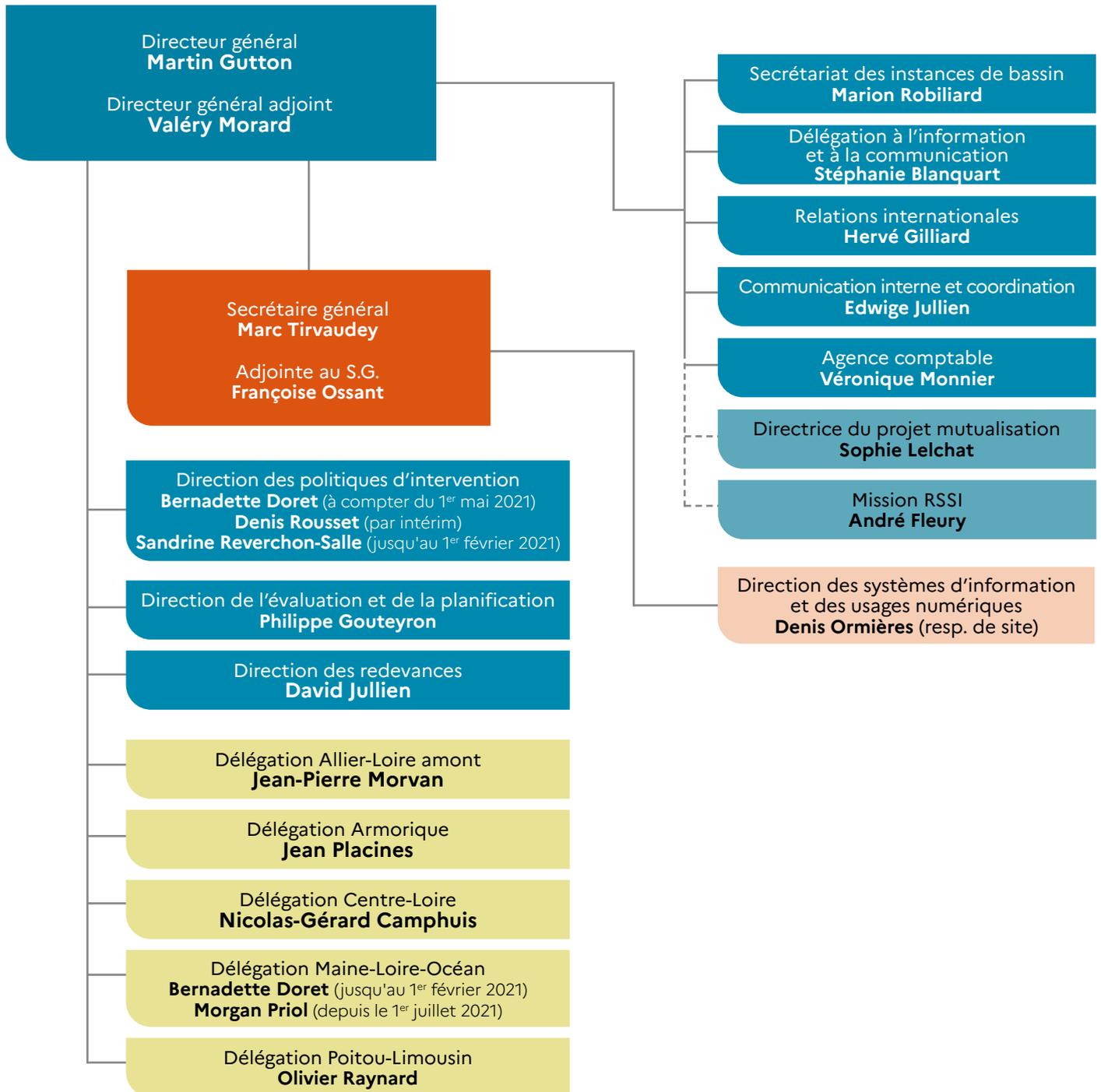




Photo : Jean-Louis Aubert



L'AGENCE DE L'EAU Loire-Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau. L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques** : construction de stations d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (Sage, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur le comité de bassin Loire-Bretagne, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais du fait des effets du dérèglement climatique, d'un défi partagé.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Siège agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLÉANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts,
Site Marmilhat sud CS 40039, 63370 LEMPDES
04 73 17 07 10 • allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle, Esp. Keraia Bât. B
18 rue du Sabot, 22400 PLOUFRAGAN
02 96 33 62 45 • armorique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLÉANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

Site de Nantes (dép. 44, 49, 85)
1 rue Eugène Varlin CS 40521, 44105 NANTES CEDEX 1
02 40 73 06 00 • mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
Site du Mans (dép. 49, 50, 53, 61, 72)
17 rue Jean Grémillon CS 12104, 72021 LE MANS CEDEX 2
02 43 86 96 18 • mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette CS 20040, 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
05 49 38 09 82 • poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Retrouvez-nous sur

agence.eau-loire-bretagne.fr

